Fribourg, Suisse — 43me année. — N° 234. Le numéro 5 centimes Mercredi 8 octobre 1913

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Saint-Paul
Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse. .	Fr. 1 50	4 —	8 50	12 —
Etranger	» 2 80	7 —	13 —	25 —

On peut s'abonner à chaque bureau de poste
Les abonnements partent
du 1er et du 15 de chaque mois

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
AGENCE DE PUBLICITÉ
HAASENSTEIN & VOGLER
Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, canton	15 cent.	la ligne ou son espace.
La Suisse. . . .	20 »	
L'Etranger . . .	25 »	
Réclames. . . .	50 »	

Nouvelles du jour

Le Conseil fédéral suisse a été un des premiers à reconnaître le nouvel état de choses en Chine. Hier mardi, après avoir pris connaissance de l'élection de Youan Chi Kaï comme président de la République chinoise, M. *Muller, président de la Confédération*, a envoyé le télégramme suivant :

« Le Conseil fédéral suisse déclare reconnaître la République chinoise et exprime ses meilleurs vœux pour son avenir et sa prospérité. »

L'élection de Youan Chi Kaï peut être considérée comme la finale du premier acte du spectacle tragi-comique qui se joue en Chine depuis quelques années. C'est aussi le couronnement de la carrière de cet ambitieux de grande envergure qui a cependant toujours affecté beaucoup de modestie. On lui a prêté les intentions les plus diverses. Selon les uns, il devait rétablir la dynastie mandchoue, celle qu'il avait laissé sombrer sans lui prêter l'appui des seules troupes bien instruites qui existaient en Chine. Il voulait, disaient les autres, fonder une nouvelle dynastie ; mais rien, jusqu'à présent, ne laisse croire qu'il ait réellement caressé un pareil projet. Il est vrai que ce politicien représente bien le type ondoyant et divers du Chinois.

Habile et rusé, il a été, à plusieurs reprises, l'homme nécessaire. Il est encore l'indispensable agent de transition et de transaction entre la Chine ancienne et la Chine nouvelle. Son expérience a su tempérer les emportements juvéniles des premiers républicains de Nankin ; et c'est son énergie qui, par l'écrasement du mouvement sudiste, a maintenu l'unité qui s'en allait en miettes. Lorsqu'il s'est décidé à agir, il l'a fait jusqu'au bout. Il est vrai qu'il dispose de la force militaire la meilleure qui existe en Chine. C'est avec lui seul que les financiers étrangers ont consenti à négocier des emprunts. Pour garantir ces derniers, il fallait quelqu'un d'autre que les « Jeunes Chinois », qui ont suffisamment prouvé leur incapacité à créer et à organiser. La population chinoise est, en grande majorité, paisible et laborieuse. Pour elle, comme pour les étrangers, Youan Chi Kaï représente, pour le présent, le maximum de stabilité.

L'élection du nouveau président ne s'est pas faite sans quelques difficultés. En effet, le chef de l'Etat doit être élu aux deux tiers des voix, et il a fallu procéder à trois tours de scrutin pour arriver à ce résultat. La proclamation des 507 voix obtenues par Youan Chi Kaï, sur 703 votants, a, paraît-il, provoqué un grand enthousiasme dans le Parlement. Mais, d'un autre côté, on annonce que la population affecte la plus grande indifférence à cet égard.

Des bruits singuliers courent au sujet de la façon dont s'est opéré le vote final. On va même jusqu'à prétendre que deux cents députés auraient été *achetés par Youan Chi Kaï*, la semaine dernière. Le fait ne serait pas trop surprenant, étant donné l'état rudimentaire de la conscience politique des nouveaux députés chinois.

Un incident s'est produit vers la fin du *Congrès. Au moment où un photographe* se disposait à faire un instantané de l'illustre Assemblée, une déflagration de magnésium a été prise pour une bombe. Sénateurs et députés ont été saisis de panique et se sont enfuis dans toutes les directions. Le calme ne s'est rétabli qu'au bout de dix minutes *environ*.

Si le monde parlementaire chinois est inquiet comme le lièvre et si le nouveau régime instauré par la présidence de Youan Chi Kaï n'a pas toute la stabilité désirable, il s'est cependant produit un fait important en faveur du nouveau président : le Japon a immédiatement reconnu la République chinoise. A Pékin, on pouvait craindre un mauvais voisin dans l'Empire du Soleil Levant.

* * *

Le passage où l'officieuse *Gazette de Cologne* s'est montrée touchée de tous les égards que la France avait témoignés au major de Winterfeld, blessé par un accident d'automobile aux manœuvres françaises, a fait grande impression en France. Rappelons que la *Gazette de Cologne ajoutait ceci* : « Les peuples, pas plus que les hommes, ne peuvent rester sans cesse en défiance les uns vis-à-vis des autres ; il y a aussi pour les nations auxquelles les circonstances ne permettent pas des rapports amicaux des moments où une conception plus douce des choses et même des sentiments vraiment humains se manifestent. »

Le *Temps* prend occasion de ce pas*sage pour marquer la position relative* de la France et de l'Allemagne. Après avoir considéré que la France, pendant quarante ans, n'a pas pu prendre sa revanche de 1870 et qu'elle n'a pas hasardé de guerre pour réaliser son secret désir, il dit crûment que l'*Allemagne a perdu son hégémonie* politique par le jeu des alliances et des ententes ; qu'elle n'est plus, comme au temps de Bismarck, maîtresse de l'*Europe*, et qu'elle semble se résigner aussi à ne plus jouir de son ancienne prépotence. En 1870, la France a perdu un territoire, et, depuis un certain nombre d'années, l'Allemagne a perdu du terrain dans la politique internationale.

En développant son parallèle, après être parti des rapports relativement *bons entre les deux pays*, le *Temps* ne semble pas s'être beaucoup soucié de faire plaisir à l'Allemagne et de correspondre à l'article sentimental et aimable de la *Gazette de Cologne*.

* * *

Un membre du cabinet britannique, M. Mac Kenna, ministre de l'intérieur, a prononcé un réconfortant discours sur la question du Home Rule. Il a déclaré que le gouvernement n'était *pas disposé à se laisser intimider par* les violences des orangistes de l'Ulster et la pression que veut exercer le parti unioniste anglais pour forcer le gouvernement à excepter la province à demi-protestante de l'Ulster de la loi du Home Rule. M. Mac Kenna a dit que, si les conservateurs protestants demandaient pour l'Ulster un traitement à part, c'était parce qu'ils savaient que ce serait rendre le projet impraticable. Il a rappelé la parole prononcée il y a quelques jours par sir Edward Carson, chef des rebelles : « Si l'Ulster réussit à échapper au Home Rule, le Home Rule est mort. »

On a plaisir à constater que le ministère libéral anglais sort de son silence pour dire qu'il est absolument résolu à faire passer sa loi d'équité.

* * *

Lorsqu'on a appris que les Bulgares avaient des velléités de se rapprocher de Rome, on les a soupçonnés de son*ger à une conversion par intérêt*.

On ne saurait se dissimuler que c'est l'instinct de la conservation nationale qui, plus que les sentiments religieux, leur fait tourner leurs regards vers l'Occident. Mais bien des raisons rendent leur retour à Rome possible et peut-être probable. Ils n'ont rien du fanatisme des Grecs. Leur Eglise autocéphale, c'est-à-dire indépendante, est séparée de l'orthodoxie grecque ; ils sont schismatiques du schisme lui-même. Les Russes, grands défenseurs de l'orthodoxie, méprisent l'Eglise bulgare. Celle-ci, trois fois dans l'histoire, a voulu se rapprocher de Rome ; elle en a été empêchée par les Grecs ou par les Russes. Le rite bulgare schismatique est presque identique au rite oriental des Bulgares catholiques. Il n'y a pas, chez les popes bulgares, l'âpreté qu'on rencontre chez les prêtres grecs dans la discussion des différences de dogme. Reste cependant la question du mariage des popes, mais, si les pouvoirs publics et le peuple donnent leur adhésion à un retour à l'Eglise catholique, le clergé bulgare, croit-on, ne créera pas de sérieux obstacles à cette conversion.

Les interpellations militaires au Conseil national

Berne, le 7 octobre.

L'intermède qui est venu suspendre pour une matinée le long et peu diver*tissant débat sur la* revision de notre législation ouvrière n'a peut-être pas donné tout ce qu'il promettait. Le nombreux public des tribunes comptait sans doute sur des émotions plus aiguës et sur un débat plus mouvementé, car il pensait, ce bon public, que les socialistes auraient la parole et qu'on en entendrait de raides. Mais la discussion générale n'a pas été ouverte sur l'interpellation grisonne ni sur celle du groupe de politique sociale. De plus, les interpellations Graber et Naine, qui n'auraient pas manqué d'assaisonnement, ont été renvoyées *à la session de décembre. Toute la secon*de partie de la pièce a été ainsi escamotée, et les chercheurs de sensations vives ont dû se contenter de trois discours, intéressants sans doute, mais soigneusement purgés de toute parole risquée.

C'est donc uniquement l'affaire de la Fluëla qui a été le thème du débat militaire de ce jour, au Conseil national. Le spectacle a été réglé selon le rite traditionnel : discours du premier signataire de l'interpellation, réponse du chef du département militaire, déclaration finale de l'interpellateur sur l'effet plus ou moins *satisfaisant qu'ont produit sur lui* les explications du représentant du Conseil fédéral. Et c'est tout. Aucun incident imprévu ; aucune interruption dramatique. Le colonel Wille n'est pas sorti de ce creuset aussi meurtri que d'aucuns l'auraient désiré. Le régiment grison, de son côté, n'a pas reçu l'absolution pour ses infractions à la discipline. Mais la morale qu'on peut tirer de tout cela, c'est que les chefs des milices suisses doivent encore apprendre à ne pas abuser à tort et à travers des forces du soldat. En temps de paix comme en temps de guerre, a dit le chef du *département militaire, les chefs ont le devoir d'économi*ser les fatigues de la troupe, en ne les exigeant que dans la mesure de la nécessité.

En première ligne, le Conseil national a entendu le signataire en chef de l'interpellation grisonne, M. Vital, premier ténor de la députation rhétienne, figure expressive et robuste et crâne chevelu. Le représentant de l'Engadine en veut surtout au colonel Wille. Il demande si le Conseil fédéral approuve les lignes *écrites par le commandant du IIIme corps* dans la *N. Gazette de Zurich* sur les manœuvres au col de la Fluëla et quelles mesures cette autorité compte prendre pour prévenir le retour de pareils écarts de plume.

Ce fut une bonne fortune pour nos Confédérés grisons que l'article du colonel Wille. Ils y ont trouvé une heureuse *diversion, propre à détourner l'attention* publique de la conduite des troupes grisonnes, qui n'est certainement pas un exemple à suivre.

Naturellement, M. Vital a peint sous les couleurs les plus roses les incidents de la Fluëla. *Il a rappelé les longues heures* d'attente sous le vent et la neige, le retard des subsistances, l'abandon où l'on laissait les soldats après les dures manœuvres en montagne. Comment s'étonner que la troupe ait enfin perdu patience et qu'elle ait repris le chemin de la plaine sans attendre les ordres des chefs ? Sans doute, ce fut un manquement à la discipline, et le régiment l'a fort bien compris, puisqu'il a accepté sans murmurer les sévères remontrances du colonel divisionnaire et la punition qui lui a été infligée.

M. Vital a soin d'ajouter *que les mé*decins de la troupe ont reconnu eux-mêmes l'exagération des fatigues auxquelles la brigade manœuvrante a été soumise et qu'ils ont, de ce chef, adressé une plainte au Département militaire. Aussi, grande a été l'indignation en pays grison lorsqu'on a eu connaissance de l'article Wille stigmatisant la conduite du régiment grison et le déclarant impropre à la guerre. C'était trop d'humiliation pour les descendants des héros de Calven.

Remarquons que M. Vital profite de l'occasion pour nous apprendre que Fluëla est du genre masculin. Il fait un crime au colonel Wille d'avoir féminisé ce col désormais fameux. Dans ce cas, la presse suisse presque tout entière est aussi coupable d'avoir « ravalé *le* Fluëla » au niveau d'une personne du sexe.

L'orateur grison reproche encore à l'auteur de l'article de la *Nouvelle Gazette de Zurich* d'avoir prétendu que les manœuvres au Fluëla s'étaient accomplies dans des conditions normales. Le colonel Wille feint d'ignorer la tourmente de neige qui sévissait depuis neuf heures du matin. Il ne tient aucun compte des grandes fatigues supportées avec *patience*. D'*ailleurs*, lui-*même* n'a pas suivi ses troupes dans cette manœuvre alpine ; il a préféré voir, commodément assis dans une automobile, les exercices de la deuxième division.

Après cette défense *pro domo*, qui est en même temps un acte d'accusation contre le colonel Wille, voici maintenant la contre-partie. Ce sont les troupes grisonnes qui vont être sur la sellette. L'auteur de la deuxième interpellation prend la parole pour demander au Conseil fédéral quelles mesures il compte prendre afin de prévenir le retour d'incidents comme ceux qui *sont* survenus aux dernières manœuvres du Fluëla.

Tout de suite, l'interpellateur, M. Hoffmann, membre du gouvernement thurgovien et chef du parti démocratique de son canton, entre dans le vif de la question. Le colonel Wille n'est pas le seul coupable ici, dit-il. Il y a d'autres pécheurs. Il y a d'abord le colonel Sonderegger, qui a pris aussi la plume dans ce conflit. Il y a ensuite le colonel Bridler, qui, au lieu de s'enquérir de l'état de la troupe et du retard des subsistances, se *met à faire de la critique pendant plus* d'une heure. Ce sont enfin les troupes du régiment grison, dont la tenue a été vraiment scandaleuse. Il est avéré que les soldats ont sifflé et *jodlé* au passage du colonel brigadier. Il est avéré que des détachements entiers se sont mis en marche sans attendre les ordres, sifflant et *jodlant*. Ce fut un spectacle écœurant. Déjà en 1904, aux manœuvres du Lukmanier, un bataillon grison avait eu une fâcheuse attitude. Si de telles choses devaient se renouveler, à quoi bon dépenser tant de millions pour notre dé*fense nationale* ?

Voilà, certes, un tableau plus fort en couleur que celui de M. Vital. L'interpellateur appuie son réquisitoire sur divers documents et il dit toutes ces choses avec l'accent de conviction et de franchise qui est la caractéristique de son éloquence.

Le chef du département militaire, M. Hoffmann, tient un langage moins sévère que son quasi homonyme de Thurgovie. Il conteste, en particulier, que les soldats grisons aient fait des démonstrations hostiles ou méprisantes sur le passage du commandant de la brigade. Mais ce que l'enquête a établi suffit à démontrer toute la gravité des actes d'indiscipline commis par les troupes du régiment grison 36. L'autorité des officiers a été impuissante et celle des sous-officiers plus nulle encore. Sans doute, le service des subsistances n'a pas été suffisant, et les fatigues ont été grandes. Mais il est à remarquer que le régiment saint-gallois 35 a supporté les mêmes fatigues sans imiter l'indiscipline du régiment grison.

Ici, M. Hoffmann donne de sages conseils aux chefs de troupes. Ils doivent observer une prudente économie dans l'emploi des forces du soldat, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre. C'est dans la modération, dit Gœthe, que se reconnaît la valeur d'un chef. Le commandant de la brigade au col du Fluëla semble avoir oublié ce précepte. Il était bien inutile de retenir officiers et soldats sous le vent et la neige pendant plus d'une heure et demie pour une critique qui aurait pu se faire parfaitement à Davos.

Le chef du Département militaire s'occupe ensuite du cas du colonel Wille. Cet officier supérieur a écrit son article avant l'ouverture de l'enquête, sur la foi des renseignements que les journaux avaient publiés. Ce fut son tort. Le département militaire lui a exprimé ses regrets dans une *lettre immédiate. Le* Conseil fédéral regrette aussi l'acte du colonel Wille. *(Applaudissements).* Cependant, il ne faut rien exagérer, et M. Vital est allé trop loin dans ses accusations. Le colonel Wille est un officier de valeur dont les services sont trop précieux pour que le Conseil fédéral puisse s'en passer. Il a introduit la véritable méthode de formation de l'armée suisse, une méthode simple et adaptée à notre caractère national. Sous ses ordres, les troupes n'ont pas eu à se plaindre de fatigues exagérées et il a toujours su maintenir la discipline. Rien n'est plus immérité que le reproche adressé au colonel Wille de donner à nos troupes une éducation étrangère à nos mœurs nationales. Son système est le vrai. Nous avons grand besoin, dans notre pays, de respecter les chefs d'armée capables. Le Conseil fédéral porte volontiers la responsabilité de ses nominations. J'espère, conclut M. Hoffmann, que vous continuerez votre confiance au Conseil fédéral et à celui qui est aujourd'hui son interprète.

De vifs applaudissements saluent la péroraison de ce discours. C'est un triomphe pour le chef du département militaire. M. Hoffmann a parlé avec cette clarté, ce calme et en même temps cette fermeté dont il est coutumier, faisant la part de toutes les responsabilités et ne cachant rien au parlement.

M. Vital se déclare satisfait de la première partie des déclarations de M. Hoffmann. Mais il est moins content de la seconde partie, qui a trait au colonel Wille.

M. Hofmann, lui, se déclare entièrement satisfait et remercie le représentant du Conseil fédéral pour ses franches explications. En ce qui concerne le colonel Wille, l'interpellateur thurgovien cite cette devise biblique : « Je ne veux pas la mort du pécheur, mais je veux qu'il se convertisse et qu'il vive. *(Hilarité.)*

M. Walther, de Lucerne, demande l'ouverture de la discussion générale. Cette *proposition est combattue par* M. Bissegger, de Zurich. L'assemblée la repousse par 101 voix contre 42. Les in*terpellations sur l'affaire de la Fluëla* ou du Fluëla, pour nous conformer à l'enseignement de M. Vital, sont ainsi liquidées. Quant à MM. Graber et Naine, qui interpellent le Conseil fédéral sur les agissements du colonel de Loys et sur les manœuvres de la deuxième division, ils attendront jusqu'au mois de décembre.

La loi sur les fabriques
AU CONSEIL NATIONAL

Séance de relevée du 7 octobre

Le Conseil national a adopté l'art. 22 selon le texte de la commission, quelque peu modifié.

On passe à la discussion de l'art. 24 (emploi gratuit de l'outillage et déduction de salaire). Un amendement de M. de Lavallaz est écarté par 70 voix contre 22.

A l'art. 25 (contestations de droit, for, et procédure), M. Eisenring (Saint-Gall) propose de revenir au texte primitif de la commission.

Le débat est interrompu.

Les forces hydrauliques
AUX ÉTATS

Séance de relevée du 7 octobre

L'article 59*a*, concernant les concessions devenues caduques, est adopté d'a*près une nouvelle rédaction de M. Isler.*

Une discussion s'engage à propos de l'art. 59*c* (utilisation des cours d'eau privés) entre MM. Isler, Cardinaux et Hildebrand, et l'article est adopté selon le texte de M. Isler.

L'art. 60 est renvoyé à la commission de rédaction.

A l'art. 61, un amendement de M. Calonder sur l'institution d'une commission d'économie publique est adopté.

M. Munzinger propose à l'article 62, qui contient les dispositions transitoires et stipule la rétroactivité de la loi, un amendement qui est renvoyé à la commission.

Les autres articles passent sans changement.

Une adresse de protestation
AU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL

La jeunesse catholique soleuroise a relevé la tête sous l'affront du *Solothurner*. Elle a envoyé au Département militaire fédéral une protestation revêtue de huit mille signatures, demandant avec raison une sanction contre l'officier qui osa traiter de mauvais soldats, dans la feuille radicale de Soleure, les miliciens catholiques.

Bravo, jeunes gens !

Vous ne devez cependant pas être les seuls à protester ; la Suisse catholique tout entière doit se lever avec vous et faire entendre la voie indignée de ses centaines d'associations, suivant notre belle devise : « Un pour tous, tous pour un. » Nous autres, les hommes d'âge mûr, nous avons eu aussi vingt ans ; nous avons combattu dans les rangs de la vaillante jeunesse catholique. Aussi, quand cette avant-garde marche au combat, notre devoir est de la soutenir de toutes nos forces. Il faut un exemple ; il faut que l'on sache, une bonne fois, qu'on ne peut insulter impunément, dans notre libre Helvétie, la foi de nos pères et le patriotisme de leurs descendants.

Les radicaux soleurois sont honteux de la gaffe de leur enfant terrible ; ils devront le désavouer, sous peine de compromettre tout leur parti dans cette triste aventure. Malheureusement pour eux, le désaveu tarde.

En attendant, nous, catholiques, pouvons être reconnaissants en quelque sorte au gaffeur de nous avoir insultés : il nous a livré une des plus solides places fortes de son parti. Désormais, un grand point est acquis : on ne peut être catholique et *radical à la fois ; on ne* peut être l'abonné d'une feuille sectaire et se dire fidèle enfant de l'Eglise.

Trop longtemps, de braves gens ont pratiqué cette politique à courte vue, de ne vouloir se compromettre avec aucun parti. Quand on reçoit un aussi magistral soufflet que celui appliqué par la feuille radicale soleuroise, on finit par perdre un équilibre d'ailleurs instable, pour riposter à l'insulte avec le calme, le sérieux, l'assurance que donne le bon droit de sa cause.

Trop longtemps, nous avons été menés comme des moutons peureux sur le banc des accusés ; aujourd'hui, notre place est au banc des accusateurs.

L'évidence de la faute du coupable aveuglera les juges. En hommes intègres, ils nous donneront raison, au nom même du patriotisme indignement outragé.

P. de S.

Les affaires balkaniques

Défaite des Albanais

Une dépêche de Belgrade dit que six mille Albanais ont traversé la frontière du nord de l'Albanie et essayé de prendre à l'assaut la ville de Diakova. Ils furent repoussés par les Serbes, armés d'un grand nombre de mitrailleuses.

Au cours de ce combat, plus de trois mille Albanais ont trouvé la mort.

Les pourparlers gréco-turcs

On confirme d'Athènes que le contre-projet ottoman ne soulève pas la question des îles.

Le trône d'Albanie

Le candidat au trône d'Albanie, prince Guillaume de Wied, ainsi que le prince Guillaume-Frédéric de Wied, sont arrivés à Vienne, hier matin mardi, venant de Francfort-sur-le-Mein.

Avertissement de la Roumanie

On mande de Bucarest à la *Zeit de Vienne que*, devant les bruits concernant les armements secrets de la Bulgarie, la Roumanie a fait savoir à Sofia qu'elle ne souffrirait pas que l'on rompe une nouvelle fois l'équilibre balkanique.

La question des îles

On dément à Rome que l'Italie ait conclu un accord secret avec la Turquie en ce qui concerne la question des îles.

Emprunts orientaux

M. Marghiloman, ministre des finances de Roumanie, est parti de Paris pour Berlin, où il doit signer un emprunt de 175 millions avec la « Disconto Gesellschaft ».

M. Valaoritis, directeur de la Banque

nationale d'Athènes, a été reçu hier mardi, à Paris, par M. Charles Dumont, du ministère des finances, avec qui il a eu un long entretien.

M. Poincaré en Espagne

C'est par une pluie abondante que le train qui amenait M. Poincaré est entré hier matin, à 10 heures et demie, à Madrid.

M. Poincaré, très souriant, en habit, portant au cou les insignes de la Toison d'or, la poitrine barrée du grand-cordon de la Légion d'honneur, descend le premier du wagon royal. Il serre affectueusement la main d'Alphonse XIII, qui s'est avancé à sa rencontre. M. Pichon descend après le président.

Le roi présente les infants et toutes les personnalités présentes à M. Poincaré. Puis le président et le roi passent en revue les troupes de la gare qui défilent ensuite devant eux. Ils traversent le salon d'attente et montent dans la calèche attelée à la daumont et conduite par des postillons poudrés, qui les attend devant la porte. Le roi s'efface et M. Poincaré monte le premier.

Le cortège quitte la gare, suit la montée de Saint-Vincent jusqu'au palais royal.

A onze heures moins un quart, le cortège arrive au palais royal. Le président et le roi descendent de voiture, tandis que la foule massée place d'Orient leur fait une ovation enthousiaste. Alphonse XIII et le président pénètrent dans le palais.

Le défilé terminé, M. Poincaré prend congé des deux reines, de l'infante et du roi et se retire dans ses appartements où il déjeune dans l'intimité.

Après les réceptions au palais royal, le roi dit à M. Poincaré :

« Je regrette, Monsieur le Président, que notre beau soleil n'ait pas couronné le chaleureux accueil que vous a fait le peuple espagnol. »

Le Président répond :

« Pluie d'automne amène avec elle l'abondance. On m'a dit qu'il y a fort longtemps qu'il n'avait plu à Madrid. D'ailleurs, j'ai déjà eu l'occasion d'admirer l'azur du ciel d'Espagne. »

Il n'y a pas de belle fête sans soleil, dit-on en Espagne. Il faut avouer que, si le ciel a fait perdre de sa couleur à celle d'hier il ne lui a rien enlevé de sa chaleur. Les Madrilènes étaient mécontents des mesures d'ordre prises. Ils auraient voulu voir de près, pour mieux l'acclamer, le président de la République française. Et si au début, par respect, ils ont contenu leur enthousiasme, ils ont rompu, dès que le roi et le président se sont montrés au balcon pour assister au défilé des troupes, le cordon d'agents, et ont applaudi l'Espagne, la France, le roi, le président.

L'enthousiasme grandissant, M. Poincaré, sous une petite pluie fine, dut se présenter à plusieurs reprises au balcon.

M. Poincaré en Suisse ?

Une agence d'informations, l'Agence nationale, à Paris, a publié, hier soir mardi, une dépêche de Berne disant que M. Poincaré rendrait visite au président de la Confédération suisse au printemps prochain, à l'occasion de l'inauguration de la ligne du Frasne-Vallorbe.

Cette nouvelle est pour le moins prématurée. Il n'existe pas, à l'heure actuelle, un projet officiel de ce genre. On dit que certain député français de la région du Jura auraient émis l'idée que le président de la République pourrait inaugurer le Frasne-Vallorbe. L'idée n'aurait pas reçu en principe un mauvais accueil dans l'entourage de M. Poincaré, et il est possible qu'on ait parlé à ce propos d'une rencontre éventuelle, lors de l'inauguration du nouveau tunnel franco-suisse, entre M. Poincaré et les autorités fédérales. Mais il n'y aurait rien d'officiel à l'heure actuelle dans ce projet.

La princesse de Hohenzollern et le gouvernement portugais

Le gouvernement portugais a protesté auprès du gouvernement bavarois contre l'emploi dans un bulletin officiel publié sur l'état de santé de la princesse Augustine-Victoria, femme de don Manuel des titres de « roi et de reine du Portugal », faisant remarquer que les grandes puissances ont reconnu la République.

Le gouvernement bavarois a répondu qu'il n'était point l'auteur du bulletin de santé en question.

Autriche et Italie

La *Nouvelle Presse libre* de Vienne a annoncé de nouveau la visite probable à Rome du chef d'état-major autrichien le baron Conrad de Hœtzendorf. Le journal viennois dit que le chef d'état-major autrichien a reçu de son collègue italien, le général Pollio, une carte postale avec ces mots : « A vous revoir bientôt en Italie. » Le *Secolo* et le *Messaggero* écrivent à ce propos : « Il est impossible que le chef d'état-major italien ait écrit en ces termes, surtout si on tient compte des circonstances politiques. En effet, le marquis de San Giuliano refuse de faire visite au comte Berchtold à cause de l'incident de Trieste. Ce n'est donc pas le moment pour le baron Conrad de Hœtzendorf de se rendre à Rome. »

Le statthalter d'Alsace-Lorraine

La *Post* de Berlin dit savoir, de source très sûre, que, malgré les démentis officiels, la retraite du comte de Wedel et la nomination du duc de Brunswick comme statthalter d'Alsace-Lorraine serait chose certaine et déjà décidée.

Le prince Joachim de Prusse

On mande de Strasbourg à la *Gazette de Francfort* que le prince Joachim, fils cadet de l'empereur, a déposé une plainte pour outrages contre la *Neue Presse* et le *Journal d'Alsace-Lorraine*, qui ont parlé de dettes et de demande d'argent à un banquier de Zurich.

Démenti

Contrairement au bruit répandu relativement à un attentat dont aurait été victime le roi de Saxe au cours d'une partie de chasse, le *Landesdienst de Saxe* se déclare autorisé à déclarer qu'on ne sait absolument rien à ce sujet dans les cercles de la cour.

Un nouveau canal interocéanique

Le *New-York Herald* apprend que l'ingénieur Philippe Bunau-Varilla songe à créer à Darien, en Colombie, un canal interocéanique qui ferait en quelque sorte concurrence à celui qui s'achève actuellement à Panama.

Il s'agirait d'un canal à niveau. Le tracé le plus avantageux pour cette concurrence au canal de Panama passerait soit à Darien, soit à Nicaragua.

Ce dernier projet a toujours été préféré, par les savants et les ingénieurs américains, et même par le peuple américain, au tracé de Panama continuellement bouleversé par les tremblements de terre.

L'ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Saint-Pétersbourg

Le *Fremdenblatt* de Vienne, organe du ministère des affaires étrangères, publie deux décrets impériaux, le premier mettant en disponibilité sur sa demande l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie à St-Pétersbourg, le comte Thurn ; le second nommant à sa place le comte Frédéric Szapary.

L'organe du ministère des affaires étrangères austro-hongrois accompagne le décret relatif à ce mouvement d'un grand éloge du comte Thurn.

Ce ne sont, d'après le journal, que des raisons de santé et de famille qui ont amené l'ambassadeur à demander sa mise en disponibilité. Le témoignage de satisfaction que renferme à son égard le décret est la preuve que ses services ont été appréciés. On sait, par contre, tous les bruits qui ont couru sur sa mission à Saint-Pétersbourg.

Son successeur est un Hongrois, né à Budapest en 1869. Il a été successivement attaché d'ambassade à Rome, secrétaire de légation à Berlin, puis à Munich, conseiller de légation, chef de cabinet du ministre des affaires étrangères, et il fut mêlé alors de très près à la crise de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine. Il était depuis 1912 chef de section au ministère des affaires étrangères à Vienne.

Echos de partout

VOLEURS DE CHIENS

Tout le monde ne peut pas voler un collier de 3 millions. Certains malfaiteurs se contentent des chiens de prix, ce qui est pour eux d'un bon rapport, car le nombre des toutous disparus augmente chaque jour. Ces professionnels sont la plupart du temps anglais et ont fait leur apprentissage à Londres. Voici comment ils opèrent.

C'est généralement le matin ou le soir. A ce moment, les chiens vont par les rues désertes, flairant ce qu'ils rencontrent et accomplissant aux endroits propices des gestes libérateurs. Le voleur, habillé en gentleman, sort de sa poche quelques friandises et les relations sont engagées. Mais l'animal paye vite sa confiance. Il est aussitôt saisi et lancé dans une voiture qui attend ; s'il se débat, on le chloroforme.

Bientôt commence le martyre de l'imprudent. On transforme sa physionomie, on le tond, on le teint, on lui peint sur les flancs ou sur les oreilles de belles taches s'il n'en possédait pas ; s'il en avait, on les efface. Alors, complètement méconnaissable, le chien est vendu à vil prix. Mais le commerce se fait sur une si vaste échelle qu'il est cependant productif.

LA GRANDE CHASSE

Un permis de chasse dans l'Oubanga coûte mille deux cent cinquante francs.

Mais avec ça on peut choisir son gibier. On peut abattre :

Deux éléphants armés d'une défense de 30 kilos ; deux rhinocéros, deux hippopotames, deux loups, deux marabouts, deux singes à fourrures, un buffle, un zèbre, un élan, des gazelles, des antilopes.

Pour un troisième éléphant, le chasseur paie une taxe supplémentaire de cinq cents francs, de quatre-vingt-dix francs pour un troisième rhinocéros et de cent trente francs pour un hippopotame supplémentaire.

MOT DE LA FIN

A propos du centenaire de Louis Veuillot, on rappelle que, dans sa jeunesse, le célèbre polémiste avait eu trois duels, mais que, après sa conversion, rien ne put le faire retomber dans cette faute. Naturellement, quand on sut qu'il ne se battait pas, les braves surgirent de partout. Un provocateur, plus bêtement obstiné que les autres, lui offrait même le choix des armes. Veuillot lui répondit : « Je choisis le couteau. N'en faut-il point un pour ouvrir une huître ? »

Confédération

Les libéraux suisses

Hier, mardi, après midi, a eu lieu, au Casino de Berne, une assemblée des délégués du parti libéral suisse afin de constituer définitivement l'organisation centrale dont la création avait été décidée en principe au mois de juin dernier.

La réunion était présidée par le conseiller national Planta. L'assemblée a voté à l'unanimité les statuts du parti dont la rédaction définitive a été renvoyée au bureau. Les statuts instituent un Vorort cantonal. Sur le refus des délégués du parti démocratique genevois de constituer le Vorort, le parti libéral de Bâle a été désigné comme tel. L'assemblée a nommé M. le conseiller national Burckhardt, président, M. le Dr A. Oeri, secrétaire, et M. W. Vischer, trésorier central.

La ligne du lac de Brienz

Le Conseil fédéral adresse aux Chambres un message sur la question de savoir si l'on doit construire à voie étroite ou à voie normale la ligne d'Interlaken à Meiringen. Il a demandé une consultation technique à l'ingénieur Herzog, conseiller municipal de la ville de Berne, qui conclut nettement en faveur de la voie étroite.

La construction à voie étroite de la ligne du lac de Brienz coûtera, selon les calculs les plus récents, 7,175,000 fr., tandis que la ligne à voie normale absorberait 12 millions — chiffre donné par les Chemins de fer fédéraux et confirmé par la consultation Herzog. Le rendement de la ligne, estimé à 66,000 francs, n'augmenterait pas en raison de l'écartement des voies. Même en tenant compte de la subvention de 720,000 fr. offerte par le canton de Berne en faveur de la voie normale, les recettes ne permettraient pas d'escompter un rendement du capital d'établissement supérieur à un demi pour cent !

On a invoqué en faveur de la voie normale le fait qu'un jour ou l'autre on relierait Lucerne à Meiringen par un tunnel traversant le Brünig. Le Conseil fédéral, se fondant sur les calculs des Chemins de fer fédéraux et de M. Herzog, constate que cette opération coûterait de 33 à 35 millions, et il déclare qu'il n'y faut pas songer. L'essentiel est d'assurer une exploitation continue de Lucerne à Interlaken, puisque cette station marque le point de départ de la ligne du lac de Thoune, qui est propriété de la Compagnie du Lœtschberg et non des Chemins de fer fédéraux.

CANTONS

BALE-VILLE

Finances cantonales. — La commission chargée d'examiner les comptes d'Etat de l'an passé vient de déposer son rapport, et la publication du bilan de 1912 apporte une bonne nouvelle. Tandis que le budget prévoyait un déficit de 2,170,000 francs, il y a un boni de 490,000 fr. environ ; au total, un écart favorable de 2,660,000 fr. Comparé à l'exercice de 1911, celui de 1912 accuse une augmentation de recettes de 2,110,000 fr., une augmentation de dépenses de 435,000 fr., soit une avance de 1,680,000 fr.

L'augmentation relativement minime des dépenses s'explique par le fait que les constructions prévues au budget n'ont pas toutes été exécutées, et qu'ainsi 450,000 fr. sont restés dans la caisse du département des travaux publics ; elle s'explique aussi par la stricte économie apportée dans tous les frais d'administration. Et si l'on n'eût pas profité de l'occasion pour pratiquer des amortissements extraordinaires, le chiffre des dépenses effectives serait resté au-dessous des évaluations budgétaires.

Pour une école ménagère. — Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accorder un crédit de 1,030,000 francs pour l'établissement d'une école ménagère à la Kohlenberggasse.

SAINT-GALL

Les sans-travail. — Le recensement des ouvriers sans travail à Saint-Gall, Tablat et Straubenzell indique 599 ouvriers et 71 ouvrières, dont 391 Suisses et 279 étrangers.

LETTRE DE GENÈVE

Genève, le 7 octobre.

Tribunaux pour enfants. — Taxe municipale et concurrence déloyale. — Renouvellement du Grand Conseil. — Tristes vendanges.

Enfin, après cinq longues années d'incubation, le projet de loi sur les tribunaux pour enfants a vu le jour et a victorieusement doublé le cap du troisième débat. M. le député Vuagnat, l'auteur principal de la loi, a le droit d'être satisfait. Vingt fois sur le métier, il a remis son ouvrage ; il a fait preuve de persévérance ; il a tenu compte des objections et a finalement accepté un amendement stipulant le droit pour les parents ou le tuteur d'un jeune prévenu de choisir un défenseur, à condition toutefois que ce défenseur soit entendu hors de la présence du mineur inculpé. La dernière bataille s'est livrée autour de cette modification à laquelle la commission s'est ralliée par gain de paix.

Maintenant, il faut attendre de voir fonctionner la Chambre pénale de l'enfance avant d'émettre un jugement fondé. Si l'œuvre n'est pas parfaite, elle peut être améliorée ; le principe est posé, c'est là l'essentiel.

***

Le second débat sur le projet de taxe municipale de la ville a été assez vif.

L'augmentation de la première catégorie portant le maximum de 5000 à 15,000 fr. n'a point rencontré de contradicteurs.

MM. Vuagnat et Gottret, députés, ont tenté de faire entrer dans cette catégorie, le premier, les cinématographes qui drainent l'épargne populaire et contribuent à salir les jeunes imaginations ; le second, les grands bazars — Wa ren hœuser — qui font concurrence d'une manière déloyale à tous les genres de commerce et portent un préjudice énorme aux négociants honnêtes de la place.

A côté de ces magasins, fondés le plus souvent par des étrangers, il existe aussi des coopératives de consommation qui monopoliseront bientôt toute la vente des produits de consommation, qui ne cèdent leurs marchandises que contre argent comptant et qui laissent la vente à crédit aux petits détaillants.

Enfin, le système exotique des liquidations perpétuelles, qui durent six mois, un an, deux ans et même davantage, achève de tuer le commerce honnête.

La nouvelle loi contient des dispositions qui ont pour but de mettre un frein à ces modes multiples de concurrence malhonnête. Mais, au lieu d'emprunter au bourgmestre Lüeger sa méthode répressive et de frapper ces grandes maisons et ces commerçants sans scrupules de taxes prohibitives, on s'arrête à mi-chemin, on louvoie et on se borne à les soumettre à des impôts qui sont peu en rapport avec les gros bénéfices qu'ils réalisent.

M. Ody, dans un discours financier solide et probant, a protesté contre le sans-gêne de l'administration urbaine qui, malgré le boni de 330,000 fr. de 1912, augmente l'impôt immobilier. On favorise la fortune mobilière, qui passe facilement à travers les mailles du filet fiscal, et on tombe sur la fortune immobilière qui ne peut ni se dissimuler, ni s'expatrier. M. Ody propose un amendement spécifiant que la taxe ne serait perçue que sur le revenu net, déduction faite des dettes hypothécaires.

M. le conseiller d'Etat Mussard a tenté de démontrer que les charges pèsent aussi bien sur l'une que sur l'autre des formes de la fortune. Son argumentation pèche par la base. Qui donc peut garantir la véracité du contribuable qui déclare lui-même son avoir mobilier ? Impossible, par contre, de céler des biens immobiliers ; le cadastre fait foi et le fisc n'a qu'à ouvrir les yeux pour les voir.

Le débat continuera dans une prochaine séance.

***

Les élections au Grand Conseil auront probablement lieu le dimanche 9 novembre.

Les comités électoraux commencent à se réunir et à dresser leur plan de bataille.

Les démocrates ont convoqué leurs adhérents en assemblée générale pour demain soir mercredi.

Les « Philibertins » se disposent, dit-on, à ressouder leurs tronçons épars.

Le *Peuple suisse*, organe des socialistes, qui avait cessé de paraître pour cause d'*impécuniosité*, a revu le jour, porté sur les fonts baptismaux par un certain nombre de personnages politiques qui versent une contribution mensuelle.

Le parti indépendant donne une fête champêtre, dimanche prochain, au Stand de Carouge.

Partout les partis politiques s'organisent en vue de la campagne électorale.

L'augmentation du nombre des sièges à la Rive gauche et à la Rive droite, la diminution des mandats en ville, ainsi que l'établissement du quorum de 7 % peuvent modifier le résultat du scrutin.

***

Les vendanges ont commencé : tristes et misérables vendanges ! A part quelques jeunes vignes américaines et quelques parcelles de plants rouges, le reste du vignoble genevois offre un aspect peu réjouissant. 100 litres, parfois 250 litres, dans certains coins privilégiés, 500 à 700 litres par pose de 27 ares : tel est le rendement extrême.

Les prix sont très élevés : 65, 70 et 75 centimes le litre de moût pris sous le pressoir.

Les courtiers vaudois parcourent nos campagnes : comme à La Côte et à Lavaux la récolte est nulle, ils s'approvisionnent chez nous pour satisfaire leur clientèle suisse allemande.

Anxieux, le viticulteur hésite à miner et à replanter. Chaque année, c'est un nouveau fléau qui s'abat sur la vigne. Si celle-ci a échappé au gel printanier et à la grêle, les maladies cryptogamiques engendrées par le froid et l'humidité fondent sur elle. Quand reverrons-nous les joyeuses vendanges d'autrefois ?

G.

AVIATION

Un aéroplane tombe à la mer

Vers 8 heures, hier matin, mardi, on a aperçu un aéroplane tombant à la mer, à environ trois milles de Sunderland (nord de l'Angleterre). Il est resté visible pendant quelques minutes puis a disparu.

La mer était grosse et on craint que l'aviateur ne se soit noyé. Quand l'aéroplane est tombé, il évoluait dans la direction du sud.

Le jeune commerçant suisse à l'étranger

Dans la *Revue suisse des sciences commerciales* (août-septembre 1913), M. A. Junod, inspecteur fédéral pour l'enseignement commercial, étudie la question de l'expatriation de nos jeunes commerçants.

La population de la Suisse, relativement dense, surtout si l'on tient compte des régions montagneuses improductives, demande à l'exportation des produits industriels les ressources nécessaires à son existence. Les importations des produits alimentaires, nécessaires à la nourriture des habitants, se chiffrent chaque année par centaines de millions. Il en est de même pour les matières premières, dont le pays est presque complètement dépourvu. L'exportation croissante des produits industriels, conséquence du développement incessant de la population, est donc indispensable à l'avenir économique de la Suisse.

Malgré les désavantages de sa position géographique et la pauvreté naturelle de son sol, notre pays est parvenu à soutenir, non sans succès jusqu'à ce jour, la lutte économique sur le terrain international. Si les importations ont augmenté d'année en année, les exportations ont aussi poursuivi une marche ascendante. De 658 millions en 1892, elles se sont élevées à 1 milliard 357 millions en 1912, ce qui représente une augmentation de 106 %. Il ne faut pas se déguiser cependant que la lutte devient toujours plus difficile.

Il y a donc lieu pour la Suisse, tout en s'efforçant de conserver ses anciens clients, de chercher à s'ouvrir de nouveaux débouchés dans les pays dont l'essor économique est de date récente.

Les résultats obtenus jusqu'ici par les industriels et les commerçants suisses sont dus à leur activité, à leur esprit d'initiative, à leur intelligence, à leur formation technique et commerciale ; mais les luttes économiques toujours plus âpres exigent de leur part un redoublement d'énergie et d'efforts s'ils ne veulent pas se laisser distancer sur le marché mondial. Il faut donc rechercher tous les moyens de favoriser l'expansion économique du pays, c'est-à-dire de développer ses exportations.

En comparaison d'autres pays, la Suisse ne possède qu'un petit nombre d'agents diplomatiques et de consuls à l'étranger. Ces derniers sont des consuls honoraires. D'autre part, le Département du Commerce, par son service d'informations et par ses travaux en vue de la conclusion des traités de commerce, rend des services signalés aux exportateurs suisses. Il est aidé d'une manière très efficace dans cette tâche par le Directoire de l'Union suisse pour l'industrie et le commerce, par de nombreuses sociétés industrielles et commerciales et par les chambres de commerce.

Au nombre des moyens propres à favoriser l'expansion économique de la Suisse, l'expatriation des jeunes commerçants tient une place importante. On peut même affirmer que les triomphes de notre exportation sont subordonnés à la présence à l'étranger de nombreux pionniers de nos industries en qualité de commerçants, de banquiers, de commissionnaires, de représentants, de commis-voyageurs, d'employés de bureau, etc.

La plupart des jeunes commerçants suisses ne se rendent à l'étranger que pour y faire un stage pratique de quelques années en qualité d'employés et rentrent ensuite chez eux. D'après une statistique établie en 1896, le nombre des commerçants suisses (chefs de maisons et employés) s'élevait approximativement à Paris à plus de 2,000 ; il y en avait à Marseille 400, à Livourne et Florence, 600, à Venise, 250, à Londres, 1000, à Berlin, 75.

Mais ce qu'il faudrait, ce n'est pas l'expatriation temporaire, malgré son utilité indirecte pour le commerce, mais l'expatriation permanente, bien préparée, savamment organisée et outillée, envoyant au loin des soldats formés spécialement en vue de leur mission. Cette expatriation doit se diriger vers les pays déjà en relations commerciales avec la Suisse, mais elle doit surtout assurer la pénétration suisse sur les marchés encore neufs, dans les contrées éloignées (Extrême-Orient, Amérique latine, Océanie, Afrique, etc.).

Pour remplir cette mission difficile, il faut que les jeunes commerçants aient reçu une éducation et une instruction professionnelles adéquates, qu'ils connaissent le pays vers lequel ils se dirigent, qu'ils en possèdent la langue et qu'ils soient documentés sur les hommes et les choses. La première préparation doit se faire au sein de la famille.

L'école professionnelle, de son côté, est appelée à exercer un rôle capital.

La Suisse peut s'enorgueillir de ses institutions d'enseignement commercial. Mais il n'en est aucune qui poursuive spécialement la formation des élèves en vue de l'expansion économique.

L'Autriche possède à Vienne une Académie d'exportation annexée au Musée commercial et une Académie consulaire. En Hongrie, l'Académie orientale de commerce poursuit la propagation du commerce hongrois vers l'Orient. La France a son Institut commercial et colonial, à Paris, à côté de plusieurs écoles supérieures de commerce avec section coloniale et maritime. En Allemagne, l'Institut colonial de Hambourg est une véritable école de hautes études mise au service des idées de colonisation et d'expansion économique. Mais l'exemple le plus frappant de ce qui a été fait dans ce sens nous est offert par la Belgique. A côté de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers, qui délivre des diplômes en sciences commerciales et consulaires, sciences commerciales et coloniales, etc., mentionnons l'Ecole des hautes études commerciales et consulaires de Liége et l'Ecole supérieure commerciale et consulaire de Mons, dont les programmes sont orientés vers les idées d'expansion. L'Institut commercial des Industriels du Hainaut, à Mons, est une école supérieure et pratique de commerce appliquée à l'expansion de l'industrie belge.

Les succès remportés par cette école ont été considérables et les « ingénieurs commerciaux » qui en sont sortis se rencontrent sur tous les points du globe.

Dans un rapport présenté récemment en séance de bureau du Comité de l'Association suisse pour l'enseignement commercial, M. Bernet, recteur à Zurich, a préconisé la création de « Cours d'exportation » qui seraient annexés à une ou deux écoles supérieures de commerce suisses. Leur objet serait la formation spéciale de jeunes commerçants suisses en vue de l'exportation. Ils se recruteraient parmi les élèves diplômés des écoles de commerce et les porteurs du diplôme d'apprentissage commercial. L'âge d'admission serait donc de 18 à 20 ans ; la durée des études, un an.

Le programme comporterait les langues (l'anglais et, suivant les plans d'avenir des élèves, l'espagnol, le portugais, le russe, le hollandais, le grec moderne, etc.), la technique des opérations commerciales maritimes, la géographie économique, l'économie politique.

M. Junod estime que le moment le plus favorable que puisse choisir le jeune commerçant pour se rendre à l'étranger est l'âge de 20 ans, à la sortie de l'école de commerce, ou après avoir subi l'examen d'apprentissage et avoir fait son premier service militaire. A cet âge, le jeune homme a des chances de posséder un caractère déjà formé et une bonne préparation professionnelle.

Le principal obstacle à l'expatriation des jeunes commerçants est la question matérielle. Combien ne demanderaient qu'à se fixer dans un autre pays, à traverser l'Océan ! Ils ne le peuvent : les moyens leur font défaut ; ils ne sauraient couvrir les frais de voyage et encore moins faire face aux quelques semaines pendant lesquelles, à leur arrivée à l'étranger, ils resteront sans emploi et sans gagne-pain.

Ces difficultés ont depuis longtemps préoccupé, dans nombre de pays, ceux qui travaillent au développement économique et expansionniste de la nation. L'argent étant le seul obstacle, il s'agit d'en trouver et de le mettre à disposition des jeunes gens réunissant toutes les qualités morales, physiques et professionnelles voulues. Des associations se sont constituées dans ce but, des fondations ont été instituées, des donations et des legs ont été faits, enfin, l'Etat a accordé des subsides. Des bourses de voyage ou de séjour ont été créées dans divers pays, en particulier en Autriche-Hongrie, en Allemagne, en Norvège, en France, en Italie et surtout en Belgique.

Depuis quelques années, sur l'initiative

La tuerie de Landreau

Marcel Redureau, le jeune criminel du Landreau, a été amené lundi au palais de justice de Nantes pour subir son premier interrogatoire, qui a duré deux heures. Le domestique assassin a déclaré qu'en tuant son patron, le fermier Mabit, il *avait voulu se* venger des réprimandes que ce dernier lui adressait. Voici, en substance, le récit qu'il a fourni, sans manifester d'émotion, mais sans forfanterie :

Il était dix heures et demie du soir ; je me trouvais dans le pressoir avec mon patron, qui se tenait à la barre pressant le raisin. A ce moment, le patron renouvela les observations qu'il m'avait déjà faites.

Alors, je résolus de me venger.

Je descendis les pièces de bois du pressoir. Je saisis un pilon et, passant derrière le patron, je lui en assénai un coup derrière la tête. Il tomba mortellement frappé, sur le ventre, les jambes relevées derrière le dos.

Nous demeurâmes ainsi pendant quatre à cinq minutes, moi, le regardant, ne sachant que faire. Je me décidai alors à lui porter un coup de couteau qui lui trancha la gorge.

Puis je pensai à fuir ; sortant du pressoir, je passai devant la maison ; soudain j'entrevis de la lumière. La patronne cousait à côté de la lampe, dans la cuisine, en compagnie de la bonne.

Elle me demanda où était le patron. Je ne répondis pas, mais, tremblant de voir mon crime découvert, je ressortis pour chercher le couteau à raisin que j'avais laissé dans le pressoir.

Je rentrai à pas de loup dans la cuisine et tuai la servante et la patronne ; je tuai aussi la grand'mère, qui s'était réveillée, puis les enfants, qui commençaient à crier.

Je ne touchai pas à celui qui dormait. Je montai ensuite dans ma chambre et m'assis dans un fauteuil jusqu'à cinq heures du matin.

Je me rendis chez mes parents, que je ne vis pas, car ils étaient couchés et je demeurai dans un petit réduit où les gendarmes vinrent m'arrêter.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Un fils de sénateur cambrioleur. — L'artiste peintre Hector Dumas, à Paris, a déposé une plainte au parquet contre deux jeunes gens, dont l'un, Delpech, serait le fils du sénateur franc-maçon de l'Ariège.

M. Dumas affirme que ces deux jeunes gens ont cambriolé son appartement, en *juillet, et ont dérobé de nombreux bijoux.*

Le fils du sénateur de l'Ariège professe des idées révolutionnaires.

Un cyclone en Amérique. — La ville de Nome (dans l'Alaska) a été presque entièrement détruite par une tempête : 500 maisons sont rasées. Les hommes et les femmes travaillent dans les vagues glaciales qui ont inondé la ville, s'efforçant de sauver ce qui reste de ce qu'ils possédaient. Les *pertes sont évaluées à 1,500,000 dollars.* Beaucoup de personnes sont sans abri. On craint qu'elles n'aient à souffrir beaucoup en raison de l'approche de l'hiver.

Gendarmes indignes. — La police spéciale des jeux de Berlin vient d'arrêter, sur le champ de courses de Karlshorst (près de Berlin), deux gendarmes qui, chargés du service d'ordre, avertissaient moyennant finance les bookmakers (intermédiaires de paris sur les champs de courses) de l'arrivée de la police, au lieu d'assurer eux-mêmes le respect des règlements.

Les deux gendarmes complices des bookmakers ont été incarcérés.

Enfants tués par un train. — Hier matin mardi, à Fribourg-en-Brisgau, deux enfants, qui s'étaient introduits sur la voie ferrée en passant par un passage à niveau dont la barrière était ouverte, ont été écrasés par un express.

SUISSE

Les tabliers blancs. — Une quarantaine de sommelières, réunies dans un café de Genève, ont constitué un syndicat.

Une nouvelle assemblée sera convoquée dans une quinzaine de jours. On compte sur une nombreuse participation.

Qui ne serait surpris, dit la *Suisse*, en apprenant que, dans certains établissements, les sommelières doivent payer, pour travailler, 25 francs par mois, ce que le patron essaie de justifier de la sorte : 15 fr. chacune pour le garçon d'office, 5 fr. pour le nettoyage des vitres et 5 fr. pour l'achat *de fleurs destinées* à garnir le comptoir. En outre, les sommelières doivent payer chaque jour 30 centimes pour le tablier et la coiffeuse obligatoire.

— Nous avons annoncé que les propriétaires des cafés viennois de Zurich s'étaient vus dans l'obligation d'accorder à leurs employés un traitement fixe de 30 fr. par mois, et que pour récupérer cette somme, ils avaient décidé d'élever de 5 centimes le prix des consommations. Cette mesure a immédiatement causé une baisse si sensible des pourboires que les garçons d'un grand café de la place ont rendu leurs tabliers.

Aveux du crime de Bremgarten. — Nous avons signalé hier que la police de Berne recherchait un couple français qui a été le commensal de Rusca dans une pension italienne de la ville fédérale. C'est vers la mi-septembre que le couple vint louer une chambre chez *les époux Facoetti, au N° 12 du* Hohgantweg. Un Russe les y venait voir chaque jour. Tous trois restaient enfermés durant la journée et ne sortaient que le soir. De temps à autre, ils recevaient la visite du gypseur tessinois Rusca, qui payait le loyer de la chambre. Rusca a travaillé avec Facoetti, il y a cinq ou six ans, au Kirchenfeld. Selon Facoetti, les étrangers auraient quitté la maison dans la nuit du 22 au 23 septembre, tandis qu'un voisin prétend les avoir vus partir seulement dans la nuit du 25 au 26.

Les époux Facoetti, mis en présence des effets trouvés sur le lieu du crime, ont déclaré reconnaître dans la casquette de sport verte-grise et dans le chapeau de paille une grande similitude avec la casquette et le chapeau de leur pensionnaire français. Le sac de voyage en cuir brun est en tous points semblable, selon Facoetti, à celui que possédait le Russe. Ce dernier a déclaré à son logeur, le 24 septembre, sur le quai de la gare de Berne, que son sac lui avait été volé, et qu'il se mettait à la poursuite du voleur, lequel avait pris la route de Lyon-Paris.

Dans la chambre habitée par le couple français, chez les Facoetti, la police a découvert une série d'objets qu'il peut être utile à la police de connaître. En voici la liste : une brosse à dents portant le N° 8458 et une boîte de pâte dentifrice en porcelaine avec la marque : « Pâte dentifrice des Trappistines de Lyon » ; une petite bouteille quadrangulaire avec bouchon taillé portant l'étiquette : « Pharmacie Normale de Lyon. Ancienne Pharmacie Moiroud, P. Bâton Succr. 45, Cours Morand et 4, Place Kléber, Lyon. Glycérine anglaise pure, à 30° » ; une fourrure de dame en astrakan noir bon marché, doublure noire, boucle et crochet, 150 cm. de longueur et 10 de largeur ; une paire de bottines de dames, N° 39, bouts laqués, talonnettes en caoutchouc, neuf boutons, marque de fabrique illisible, numéro de fabrique 3850, C. C. 6366 ; une paire de souliers d'homme, à lacets, N° 40, talonnettes en caoutchouc, numéro de fabrique 8 D 13375, marque Cie américaine, rue de la République, 45, Lyon ; une autre paire de chaussures d'homme, à lacets, N° 42, forme Derby, talonnettes, numéro de fabrique 5226,5/44, et sur la tige, N° 1220, 5/44.

Antoine Rusca, qui a été arrêté par la police luganaise, est fils de Jérôme Rusca et de Rachel Quadri. Il est né à Agno (Tessin) le 17 janvier 1882. Il a travaillé comme peintre-gypseur et habité tour à tour Berne et La Chaux-de-Fonds. Il a été signalé comme anarchiste par circulaire du ministère public de la Confédération, en date du 5 août 1907.

— On nous écrit de Lugano, en date du 7 :

La police de Lugano a réussi à découvrir d'autres indices qui confirment la participation de Rusca au crime de la forêt de Bremgarten. On a trouvé sur lui de l'ouate provenant de la fabrique d'où était sortie celle qu'on a trouvée non loin de l'automobile abandonnée sur la route Wohlen-Berne. On a pu démontrer, en outre, que les deux anneaux trouvés sur Rusca avaient été la propriété du chauffeur assassiné.

Rusca prétend avoir reçu ces objets, avec d'autres, pour les vendre, d'un individu, sur lequel il ne « peut » pas donner d'indications précises.

Nous ajouterons que la police étudie avec soin la question de la participation de Rusca à l'assassinat de Lucerne ; elle aurait déjà des indices sérieux ; elle garde toutefois à ce sujet une certaine réserve.

Quant à Rusca, il montre la plus parfaite indifférence ; il est vrai qu'il ignore encore le motif exact de son arrestation. L.

Le crime du jour. — Voici des détails sur l'assassinat d'une cabaretière à Tann (Zurich) :

On a *découvert mardi* matin au restaurant de l'Ours, à Tann, près de Dürnten, le cadavre de la tenancière, veuve Zehnder, 65 ans, qui avait été étranglée.

C'est la servante qui, en entrant dans la chambre à coucher de sa maîtresse, a découvert celle-ci morte dans son lit. Les buffets et armoires étaient ouverts et en grand désordre. Les habitants de la maison n'ont rien entendu de suspect.

On donne encore les détails suivants sur ce *meurtre. D'après les traces* laissées par le meurtrier, il semble qu'il a pénétré dans la chambre de Mme Zehnder en passant par l'avant toit. Le meurtrier n'a pas trouvé grand'chose à emporter. Les agents de la police cantonale zuricoise ont emmené avec eux un chien policier qui a relevé une trace conduisant à un sentier voisin.

Un individu a été arrêté.

— On mande de Zurich :

Trois arrestations ont encore été opérées. *Des soupçons graves se portent* sur un habitant du village de Dürnten, qui est resté lundi soir tard à l'auberge de l'Ours.

On a retrouvé dans l'armoire de la victime une somme de dix mille francs en titres et billets de banque, que les voleurs n'avaient pas remarquée.

de la Société suisse des commerçants et *par l'Association suisse pour l'enseigne*ment commercial, des bourses de séjour sont accordées par le Département fédéral du Commerce aux élèves diplômés des écoles de commerce et aux porteurs du diplôme d'examen d'apprentissage. Ces bourses doivent permettre à leurs bénéficiaires de se rendre dans un centre commercial à l'étranger, et d'y séjourner six semaines environ, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'ils aient trouvé une place. La délivrance d'une bourse fédérale est subordonnée à l'octroi d'un subside égal obtenu d'autre part.

Ces bourses ont été jusqu'ici très peu demandées, soit qu'il ne soit pas facile de recevoir préalablement un autre subside, soit que celui-ci soit trop minime, soit enfin que la fondation même soit peu connue.

M. Junod conclut que les pouvoirs publics, les corporations qui s'intéressent à l'avenir économique de la Suisse délivrer des « bourses d'expatriation ». Elles compléteraient ainsi l'action exercée par les écoles commerciales et les cours projetés d'exportation.

M. Junod conclut que, les pouvoirs publics, les associations industrielles et commerciales, les sociétés de commerçants et d'enseignement commercial ont le devoir, en vue du développement de l'expansion économique de la Suisse, de favoriser moralement et financièrement l'expatriation des jeunes commerçants suisses.

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

M. Poincaré en Espagne

Toasts significatifs

Madrid, 8 octobre.

Hier soir mardi, à sept heures, M. Poincaré a reçu le corps diplomatique. Il a serré la main à chacun des chefs de missions et s'est entretenu pendant quelques instants avec les ambassadeurs, les chargés d'affaires et les ministres plénipotentiaires.

Le président a assisté ensuite au dîner de gala offert en son honneur par les souverains dans la grande salle du palais. Les convives étaient au nombre de 105.

Au cours du dîner, le roi Alphonse XIII s'est levé et a porté le toast suivant, en français, écouté debout par tous les convives :

« Monsieur le Président de la République,

« Je suis heureux de vous témoigner toute la joie que je ressens dans cette occasion où j'ai l'honneur de vous exprimer la reconnaissance émue que je garde de mes séjours en France. Je vous prie de voir, dans l'accueil enthousiaste que la ville de Madrid vient de vous faire, une manifestation éloquente et sincère de la sympathie du peuple espagnol à votre égard et à celui de votre patrie. Il salue en vous, en même temps que la droiture et les qualités éminentes de l'homme, le passé splendide et le présent glorieux de la nation voisine et amie. A l'heure où l'Espagne et la France s'emploient à une tâche commune de civilisation au delà du détroit, elles trouvent que leur accord est déjà fait dans les esprits et dans les cœurs. Ce noble effort pour harmoniser les énergies des deux nations est aussi bien l'élan des âmes que *l'effet d'un besoin irrésistible* de logique qui mène à assurer la solidarité de nos intérêts dans une collaboration féconde.

« Le souvenir de votre visite ne s'effacera pas de ma mémoire, car j'y trouve un gage précieux pour un avenir d'intimité et de bonne entente de plus en plus cordiale entre l'Espagne et la France, à laquelle j'adresse ici le salut de l'amitié et *ma profonde admiration. Je vous souhaite* la bienvenue, Monsieur le Président, je lève mon verre en votre honneur, je bois à la prospérité de la France. »

La musique joue la *Marseillaise.*

Répondant au toast du roi, le président de la République a dit :

« Sire,

« Je suis profondément touché par l'accueil que me fait aujourd'hui Votre *Majesté et par la chaleureuse sympathie* que le noble peuple espagnol témoigne au représentant de la France. Chaque fois que V. M. est venue dans mon pays, notamment en ces derniers mois, lorsqu'Elle a eu l'amabilité de me rendre visite à Paris, mes compatriotes ont laissé voir, par leurs acclamations unanimes, la vivacité des sentiments que leur ont inspirés sa bonne grâce, sa bravoure, *sa loyauté chevaleresque, reconnaissant* en Votre Majesté un ami de tous les instants, satisfaits de savoir écartées, par un traité récent, toutes les causes de malendu entre les deux nations. Ils se sont empressés de céder, sans arrière-pensée, à leur penchant naturel de montrer leur admiration pour la vaillante et courageuse Espagne et la volonté très réfléchie de resserrer, entre elle et la France, les *liens d'une amitié traditionnelle.*

« La population espagnole me prouve à son tour, par une émouvante manifestation, qu'elle est entraînée par le même élan du cœur et par la force souveraine des intérêts communs, par la compréhension de l'intérêt public, qui rendront facile la tâche des deux gouvernements. Tout permet maintenant d'envisager avec confiance l'avenir de bonne entente et *d'intimité* dont a parlé Votre Majesté, nos affinités héréditaires, l'identité de notre civilisation et de notre culture, la parité de nos belles langues latines, la solidarité de nos entreprises africaines, le besoin de développer nos relations économiques, notre égal attachement à la paix universelle. Ce sera pour moi une joie et un honneur si ma visite peut contribuer à rendre l'union des deux peuples plus étroite et plus féconde.

« Je lève mon verre en l'honneur de Votre Majesté, de Sa Majesté la reine Victoria, de Sa Majesté la reine-mère Marie-Christine, de Son Altesse royale le prince des Asturies et de la famille royale. Je bois à la grandeur et à la prospérité de l'Espagne. »

La musique joue l'hymne espagnol.

Paris, 8 octobre.

Les journaux se félicitent de l'accueil fait à M. Poincaré par la population de Madrid. Ils considèrent l'amitié franco-espagnole comme scellée et constatent que les deux nations en tireront les plus grands avantages.

Londres, 8 octobre.

Sp. — Le *Morning Post* écrit :

Les avantages que la France retirerait des relations amicales avec l'Espagne seraient très considérables. La certitude que l'Espagne ne serait en aucun cas hostile rendrait plus facile la défense des autres frontières. La coopération de l'Espagne renforcerait de beaucoup l'action de la France dans la Méditerranée, si les circonstances rendaient une telle action nécessaire. Mais les questions de haute politique mises à part, la bonne entente des deux pays serait utile à tous deux et contribuerait à augmenter la confiance internationale, qui est ce dont l'Europe a le plus besoin.

La crise orientale

Paris, 8 octobre.

Un personnage bulgare actuellement à Constantinople a déclaré au correspondant de l'*Echo de Paris* qu'aux termes d'un accord bulgaro-turc, la Turquie est autorisée à traverser les territoires bulgares à l'ouest de la Maritza pour attaquer la Grèce. Si la Serbie prend part au conflit, la Bulgarie l'attaquera.

D'autre part, le correspondant de l'*Echo de Paris* à Londres dit que les nouvelles reçues d'Orient font présager une crise nouvelle.

Berlin, 8 octobre.

On mande de Bucarest au *Berliner Tageblatt* :

La Roumanie surveille de très près la situation. Elle se sent engagée par le passé à participer à tout événement qui pourrait se produire dans l'avenir.

Paris, 8 octobre.

Sp. — Le correspondant de l'*Echo de Paris* à Londres dit que les nouvelles reçues d'Orient sont mauvaises. Une crise semble s'annoncer au sujet des îles de la Mer Egée. Le point de départ de nouveaux événements serait le revirement de la diplomatie turque au cours des négociations avec la Grèce. Le point le plus grave n'est pas seulement la paix balkanique menacée, c'est la paix des grandes puissances, car, dans cette question de l'Egée, la question asiatique s'annonce déjà.

Serbes et Bulgares

Salonique, 8 octobre.

Une forte bande bulgare a pénétré en territoire serbe vers Kotchana. Des troupes serbes s'étant mises à sa poursuite, un violent combat s'est engagé. L'action durait encore hier soir mardi.

Arrestation d'un colonel bulgare

Paris, 8 octobre.

Excelsior reproduit une dépêche de Sofia disant que le colonel Petof, inculpé d'avoir pris la fuite au cours d'un combat contre les Grecs et d'avoir abandonné son régiment, a été arrêté.

En Albanie indépendante

Vallona, 8 octobre.

On annonce le départ de Vallona des membres autrichiens et italiens de la commission de banque qui ont organisé dans cette ville un établissement financier. La banque de Vallona commencera ses opérations dans trois mois. Elle s'est chargée jusqu'à nouvel ordre du service de la trésorerie du gouvernement provisoire. Ce service est *assuré par des em*ployés autrichiens et italiens. La banque, dont l'activité se bornera tout d'abord à Vallona, l'étendra plus tard à d'autres villes d'Albanie.

Le roi Constantin

Salonique, 8 octobre.

Le quartier général grec a été transporté d'Athènes à Kavalla. Le roi arrivera aujourd'hui *mercredi à Salonique.*

Les Italiens en Cyrénaïque

Rome, 8 octobre.

Avant-hier lundi, le général Vinai s'est emparé du camp ennemi de Buscemal, en Cyrénaïque, où s'étaient concentrés les rebelles battus dans les journées des 26 et 27 septembre, à Tallaza et à Fifirafa. Le général a dispersé ainsi le dernier des principaux camps ennemis. Trois colonnes, avançant respectivement de l'ouest, du nord et de l'est, ont mis en déroute l'ennemi, lui infligeant des pertes très sérieuses. Plus de 400 tentes ont été détruites et beaucoup d'armes et de munitions ont été capturées. Les troupes italiennes ont coupé la retraite aux fuyards. Les pertes des Italiens sont très faibles. Les soldats italiens ont supporté vaillamment les fatigues d'une longue marche et d'un combat en terrain très difficile.

Le gouvernement a félicité le gouverneur de la Cyrénaïque, le général Briccola. Le succès des dernières opérations permet de commencer le rapatriement d'une bonne partie des troupes de la Cyrénaïque.

Victoire catholique

Rastatt (Grand duché de Bade), 8 oct.

Dans une élection complémentaire au Reichstag pour la 8me circonscription badoise, M. Neuhaus, du Centre, a été élu par 13,298 voix contre 3873 au candidat du bloc et 4569 au candidat socialiste.

Agents de police coupables

Carlsruhe (Grand duché de Bade), 8.

Deux agents de police qui, à force de mauvais traitements, avaient obligé un garçonnet de dix ans à avouer un vol de numéraire, ce qui poussa l'enfant à une tentative de suicide, ont été condamnés chacun à une année de réclusion.

Sur un funiculaire aérien

Brixen (Tyrol), 8 octobre.

Hier soir mardi, trois personnes se trouvaient dans le funiculaire aérien traversant l'Eisack, lorsque la nacelle tomba dans la rivière. Une seule personne a été sauvée.

Heureuse domestique

Wiesbaden (Prusse), 8 octobre.

Une dame décédée récemment ici a légué à sa domestique la plus grande *partie de sa fortune*, soit un million et demi de marks (près de deux millions de francs). De l'avis des juristes, le testament est inattaquable. Le frère de la légatrice a dû se contenter d'une somme de 300,000 marks (375,000 francs).

Mort d'un jeûneur

Bedford (Centre de l'Angleterre), 8 oct.

Le premier cas de mort d'un prisonnier par le jeûne s'est produit hier mardi. Un nommé Davis, qui subissait des travaux forcés pour vol, refusait absolument, depuis un certain temps, de prendre aucune nourriture. Il acceptait seulement de temps en temps un peu de lait. Il a fini par succomber.

On remarque à ce sujet qu'on n'a permis à aucune suffragette de se laisser mourir de faim.

La télégraphie sans fil

Paris, 8 octobre.

On mande de Bruxelles à *Excelsior* :

A la suite d'expériences poursuivies depuis un an, la Belgique peut, dès maintenant, communiquer par la télégraphie sans fil avec le Congo, au moyen de postes établis à Laeken et à Boma, la capitale du Congo.

Au Mexique

New-York, 8 octobre.

Suivant une dépêche de Vera-Cruz (Mexique), des mineurs qui sont arrivés de l'Etat de Durango prétendent que les fédéraux mexicains déploient beaucoup plus d'inhumanité que les rebelles et qu'ils se livrent à des actes de cruauté. Ils prétendent aussi que, sur le littoral au sud de Vera-Cruz, les fédéraux auraient reçu l'ordre de ne pas faire des prisonniers.

Mexico, 8 octobre.

Suivant des nouvelles d'Eagle-Pease (à la frontière du Texas), les fédéraux ont occupé Piedras Negras, capitale principale des rebelles. Ces derniers se sont retirés à l'approche des troupes gouvernementales.

SUISSE

Chute mortelle

Murren (Oberland bernois), 8 octobre.

Hier soir, mardi, M. Max Amstutz, négociant, 45 ans, travaillait dans son jardin, au bord de l'immense paroi de rochers qui domine la vallée de Lauterbrunnen, lorsqu'il glissa et fut précipité dans le *vide, sous les yeux de son jeune fils.* Le malheureux a été relevé sans vie.

Les crimes de Berne et de Lucerne

Lucerne, 8 octobre.

B. — La police vient de découvrir une nouvelle preuve de la participation de Rusca au crime de la Fluhmühle, près Lucerne. On a trouvé sur lui une montre en argent qui a été reconnue comme celle *de l'infortuné Williger. C'est un horloger* qui a permis de faire cette preuve ; il avait réparé, en août dernier, la montre du scieur.

Les initiatives tessinoises

Lugano, 8 octobre.

L. — La votation populaire sur le referendum lancé contre l'augmentation du traitement des conseillers d'Etat et sur *les initiatives tendant à la suppression de* l'inspectorat scolaire cantonal et des postes d'inspecteurs de district, aura lieu le 2 novembre prochain.

On annonce la démission de l'inspecteur scolaire cantonal.

Chambres fédérales

Berne, 8 octobre.

Le *Conseil national* a accordé ce matin, après avoir entendu des rapports de MM. Kuntschen (Valais) et Will (Berne), un crédit d'un million pour la régularisation de la Reuss, puis il a repris l'examen des articles de la loi sur les fabriques.

L'article 25 a été renvoyé à la commission.

L'article 26 prévoit des offices cantonaux de conciliation.

Le *Conseil des Etats* a abordé ce matin le projet relatif à la réorganisation administrative fédérale. M. Lachenal (Genève) a présenté le rapport général et expliqué les principes qui ont guidé le Conseil fédéral et la commission dans l'élaboration du projet.

Au nom de la minorité de la *commis*sion, M. Wirz (Obwald) a proposé de renvoyer le projet au Conseil fédéral avec invitation à cette autorité d'examiner avant tout la question de l'augmentation des membres du Conseil fédéral.

Carnet de la science

Deux comètes sont visibles dans le ciel

Le ciel brumeux de ces derniers jours n'a pas permis aux astronomes d'observer une nouvelle comète, la comète *Westphal*, qui vient d'être découverte dans la Plata le 26 septembre dernier. Son éclat encore faible *augmentera très probablement le mois pro*chain. Actuellement, cette comète, de septième à huitième grandeur, n'est pas visible à l'œil nu. Mais une simple jumelle permet facilement de voir cet astre, dont le noyau est nébuleux et la chevelure ronde, qui brille dans la constellation du Verseau.

Les observations récentes ont permis d'identifier cette comète avec une comète qu'on n'avait pas vue depuis 1852. C'est donc une nouvelle comète périodique, dont la période semble être de soixante et un ans, qu'on vient de découvrir. Le nombre des comètes périodiques n'étant pas très élevé — il ne dépasse pas une vingtaine — cette découverte astronomique est importante.

Depuis le commencement de l'année 1913, quatre comètes nouvelles ont été signalées par les observatoires des divers pays.

Calendrier

JEUDI 9 OCTOBRE

Saint DENIS L'ARÉOPAGITE
disciple de saint Paul

Né à Athènes, d'une illustre famille, il était membre de l'Aréopage lorsque saint Paul vint en Grèce prêcher l'Evangile, et fut le principal parmi ceux qui, renonçant à l'idolâtrie, se donnèrent à Jésus-Christ. Malgré l'opposition de tous les siens, il s'attacha à l'Apôtre, reçut le baptême, et fut mis par saint Paul à la tête de l'Eglise naissante d'Athènes dont il fit, par ses soins, sa charité et sa science, l'une des plus considérables de la Grèce. Avant de passer en Occident, il avait fait diverses missions en Grèce et en Asie pour la propagation de l'Evangile.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 8 octobre

BAROMÈTRE

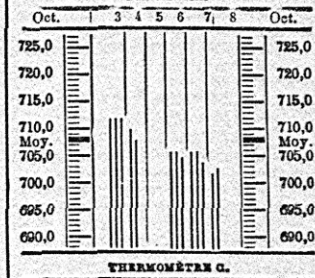

THERMOMÈTRE C.

Oct.	3	4	5	6	7	8	Oct.
8 h. m.	10°	11		8	9	10	8 h. m.
1 h. s.	14	13		12	12	14	1 h. s.
8 h. s.	11			12	13		8 h. s.

HUMIDITÉ

8 h. m.	97	97		97	97	97	8 h. m.
1 h. s.	97	97		94	97	96	1 h. s.
8 h. s.	97,			94	97		8 h. s.

TEMPS PROBABLE
dans la Suisse occidentale

Zurich, 8 octobre, midi.

Ciel nuageux. Temps pluvieux. Même température.

HERNIE

Si vous souffrez de votre hernie ou de votre bandage, si votre mal, non contenu par des appareils insuffisants, vous interdit les durs travaux, portez les bandages du Dr L. BARRERE, ancien interne, inventeur du bandage élastique (3, Boulevard du Palais, Paris).

Quels que soient votre hernie, son volume, son ancienneté, votre sexe, votre âge, votre profession, vous serez IMMÉDIATEMENT et à TOUT JAMAIS maintenu sans la moindre gêne. Vous pourrez faire tous les mouvements, tous les efforts, tousser dans toutes les positions, etc., sans que la plus petite parcelle de hernie échappe à l'exacte et scientifique contention de l'appareil.

Ce résultat est garanti par écrit.

Pour vous en convaincre, profitez de notre passage dans votre ville et venez essayer gratuitement les bandages du Dr L. BARRERE.

A *FRIBOURG* : chez *M. ESSEIVA*, Pharmacie du Pont-Suspendu, le mercredi 8 octobre.

Les Bandages BARRERE viennent *d'obtenir un GRAND PRIX à l'Exposi*tion universelle de Gand.

TRAITEMENT DE TOUTES LES AFFECTIONS ABDOMINALES : Descentes, éventrations, obésité, etc., chez l'homme et chez la femme, par les ceintures spéciales du Dr L. BARRERE.

Véritable Sirop de brou de noix ferrugineux
à la Marque des « Deux Palmiers »
ou Dépuratif Golliez
Reconstituant, anti-scrofuleux, anti-rachitique, dépuratif par excellence
et le meilleur remplaçant de
l'huile de foie de morue.
39 ans de succès.
En flacons de Fr. 3.— et 5.50 dans toutes les pharmacies ou contre remb. à la Pharmacie GOLLIEZ, à Morat.

Liqueur Clémentine
Chartreuse Suisse

Société suisse de préhistoire

La VIme assemblée générale de la Société suisse de préhistoire aura lieu à Saint-Gall et au Montlingerberg, les samedi 18 et dimanche 19 octobre prochain.

La réunion commencera, le samedi après *midi, par la visite des collections du Wildkirchli*, du Musée historique, des collections du Montlingerberg, de la Bibliothèque abbatiale, du Wildpark, du musée des traditions populaires, etc.

A 6 heures, séance du comité, et à 8 heures, séance générale, à l'Hôtel Schiff, avec discours d'ouverture du président, discussion d'affaires d'ordre administratif. Election d'un nouveau président pour une période de trois ans. Nominations de membres d'honneur (d'après le § 4 des statuts revisés). Approbation des comptes. Discussion au sujet du Rapport annuel de 1912, rédigé par le secrétaire, etc., et communications de M. de Molin (Lausanne) sur les fouilles de Saint-Sulpice, près Lausanne, et de M. le professeur Egli (Saint-Gall) sur les nouvelles découvertes préhistoriques du Montlingerberg.

Dimanche, 19 octobre, visite de la colline de Montlingen, dîner à l'auberge du Rössli, à Oberriet, et, si le temps est favorable, l'après-midi, excursion au *Hirschensprung*.

ASSOCIATION CATHOLIQUE INTERNATIONALE DES Œuvres de Protection de la jeune fille

XVIIme ASSEMBLÉE ANNUELLE de la branche nationale suisse

SOUS LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE

Sa Grandeur Monseigneur PERI-MOROSINI

Administrateur apostolique du Tessin

Lugano, les 18 et 19 octobre 1913

PROGRAMME

Samedi 18 octobre

Séance publique à l'hôtel Lloyd.

4 h. Allocution de bienvenue par la présidente nationale (Mme de Zurich). — Lecture et discussion du procès-verbal de la dernière assemblée générale de Fribourg. — Rapport de gestion du comité central. — Rapport financier. — Résumé des rapports cantonaux et discussion.

8 ¼ h. Réunion familière à l'hôtel Lloyd.

Dimanche 19 octobre

8 ½ h. A l'église de Saint-Antoine, messe pour les membres de l'Œuvre ainsi que pour le repos de l'âme des associés défunts.

9 ¾ h. Séance d'affaires : Mission des gares (Mlle Cattaneo). — Œuvre de relèvement moral (Section de relèvement moral). — Collaboration des comités avec les bureaux de placement (Mlle Hænggi). — La protection des étudiantes. (Commission préposée à cette branche de la Protection.) — Nominations.

1 h. Dîner en commun à l'hôtel Lloyd.

3-5 h. Séance publique de propagande : *Notre Association et son développement international*. Discours par Mlle A. Clément, vice-présidente générale. — L'Œuvre de relèvement moral. (M. Kaufer, rév. curé de Bâle.) — Aperçu sur l'Œuvre de Protection de la jeune fille en général. (M. l'avocat G. Cattori, conseiller national.) — Bénédiction de S. G. Mgr Peri-Morosini, administrateur apostolique du Tessin.

Les personnes désireuses de bénéficier des avantages d'un billet collectif pour se rendre à l'assemblée générale de Lugano sont priées de s'annoncer sans retard au Secrétariat national, 16, rue Saint-Pierre, à Fribourg, qui fera les démarches nécessaires pour l'obtenir.

Le billet collectif Lucerne via Lugano et retour ne peut être délivré par les C. F. F. que s'il est demandé par un groupe de 16 personnes au minimum ; il permettra de voyager en seconde classe pour le prix de 18 fr. 65 au lieu de 28 fr. 15. Tous les membres du groupe sont naturellement tenus de partir et *de revenir ensemble*.

Tous les participants seront logés à l'hôtel Lloyd, où auront lieu toutes les séances ; des chambres peuvent y être retenues à l'avance (8 jours au moins avant l'assemblée générale) soit par l'intermédiaire du Secrétariat national, 16, rue Saint-Pierre, à Fribourg, soit directement par le bureau de l'Œuvre de Protection de la jeune fille, 11, via Cantonale, à Lugano (Chambre, souper et déjeuner, 6 fr. 50).

FRIBOURG

Illustration d'un système

L'*Indépendant* a commis hier un acte inqualifiable : il a publié une lettre, extraite d'un dossier judiciaire, adressée par un avocat à son client et marquée du sceau confidentiel. C'est là une violation flagrante du secret des lettres. C'est un acte que toute conscience éclairée sur le respect du bien d'autrui condamne comme déshonnête, que tout homme d'honneur réprouve comme infâme.

La lettre en question a trait aux difficultés pendantes entre la Banque de l'Etat et son ancien directeur ; elle a été écrite le 30 octobre 1912 par M. l'avocat Girod à M. Jules Sallin, alors son client. Elle contient des renseignements sur l'état de l'affaire pendante, un compte-rendu des démarches faites, des conseils et des prévisions sur la marche du procès. Au total, une lettre comme les avocats en écrivent tous les jours à leurs clients, contenant les mêmes pronostics sur les chances d'un procès, les mêmes suppositions ou appréciations sur les dispositions des magistrats, qu'on retrouve dans toutes les lettres de ce genre.

L'*Indépendant* dit que cette lettre « illustre un régime », qu'elle « jette un jour singulier sur tout un système politique ténébreux ourdi avec un cynisme effrayant ».

C'est de la pure fantasmagorie, une histoire de Croquemitaine pour effrayer *les enfants*.

Dans sa lettre, M. l'avocat Girod explique à son client l'opportunité de certaines mesures qu'il a jugées nécessaires pour la sauvegarde de ses intérêts. La partie Sallin étant décidée à récuser, dans le procès à venir, un membre du tribunal cantonal, M. Bourgknecht, il se présentait cette éventualité que M. Bourgknecht pourrait avoir occasion d'ordonner des mesures contre M. Sallin, en qualité de président de la Chambre d'accusation, avant d'avoir à siéger comme juge dans le procès même et, par conséquent, avant que M. Sallin eût pu le récuser.

C'est pour parer à cet aléa que M. l'avocat Girod conseilla à son client de se mettre hors de l'atteinte de la Chambre d'accusation.

Rien là que de naturel, du point de vue de la défense, et d'indiqué par le souci de ses intérêts.

Autre point. M. l'avocat Girod rend compte à son client d'une démarche faite auprès de M. Gottofrey, juge fédéral, afin qu'il prêtât ses lumières, pour éclairer le Tribunal cantonal fribourgeois sur le droit de la partie défenderesse d'être mise à l'abri d'une mesure soudoine de la Chambre d'accusation, mesure qu'il fallait prévenir sans qu'on eût la possibilité d'y opposer une récusation anticipée.

Il n'y avait pas la moindre étrangeté à ce que M. le juge fédéral Gottofrey fût consulté en pareille occurrence. Par qui ne l'a-t-il pas été, au cours des péripéties des affaires de la Banque de l'Etat ! Qui de ceux qui ont eu à s'occuper de ces affaires n'a pas été demander conseil au savant juriste et au patriote éclairé qui honora *la magistrature fribourgeoise*, soit dans la présidence du Grand Conseil soit dans celle du Tribunal cantonel et qui, dans sa haute charge fédérale, n'a pas cessé de vouer toute sa sollicitude aux affaires fribourgeoises ?

Rien de plus naturel que ces appels aux lumières d'un citoyen qui a été la force de notre magistrature. Rien de moins singulier et de moins ténébreux que ces démarches et l'on comprend que l'honorable juge fédéral ait été consulté par tous ceux qui désiraient voir les *affaires de la Banque se terminer de la* façon la moins dommageable pour le bien général.

Non, la lettre que l'*Indépendant* a publiée, en violant les lois de l'honnêteté la plus vulgaire, n'illustre pas un régime dans le sens où il le prétend. Mais l'acte de cette publication illustre tristement un système de polémique qui ne recule pas devant l'indélicatesse la plus odieuse.

***

Nous avons reçu la lettre suivante :

A la Rédaction du journal
« La Liberté »,
Fribourg.

Monsieur le Rédacteur,

Je vous prie de bien vouloir publier dans votre honorable journal les lignes suivantes :

Le soussigné tient à ce que le public sache qu'il n'est absolument pour rien dans la publication faite par le journal l'*Indépendant* de la lettre adressée le 30 octobre 1912 par M. l'avocat Girod à l'ancien directeur de la Banque de l'Etat, M. Sallin.

Cette lettre a été déposée avec d'autres pièces au greffe du tribunal le 23 septembre écoulé par l'avocat de la partie Sallin. Le représentant de la Banque de l'Etat, avisé de ce dépôt, a pris connaissance du dossier et a requis une copie de la lettre en question. Le greffier soussigné avait l'obligation de délivrer la copie requise. L'usage qui a pu être fait de cette copie ne le concerne pas.

A. Vonderweid,
greffier.

Société de chant de la Ville de Fribourg

La Société de chant de la Ville de Fribourg a eu hier soir son assemblée générale statutaire à l'Hôtel de Saint-Maurice.

M. le président Dreyer a ouvert la séance par un rapport très complet sur l'activité du comité et de la Société au cours de l'exercice écoulé. Il a donné ensuite la parole au caissier, M. Ernest Macherel, pour l'exposé de la situation financière.

Rapport et comptes ont été approuvés.

Le vice-président et le caissier étant parvenus au terme de leur mandat et ayant décliné toute réélection, l'assemblée a nommé pour les remplacer M. Wolhauser, avocat, et M. Albert Nussbaumer, fils, banquier.

Extradition. — La police fribourgeoise a conduit, hier après midi, à Thoune, l'étrangère qui était réclamée par les autorités bernoises et dont nous avons raconté l'odyssée dans notre dernier numéro. Cette personne avait consenti à son extradition.

A peine arrivée à Thoune, elle a été interrogée par le juge d'instruction, qui l'a fait ensuite écrouer, en attendant que le médecin ait déclaré si elle devait ou non être hospitalisée pendant quelque temps encore.

Il n'a pas encore été possible d'établir l'identité exacte de l'étrangère. Elle possède un passeport provisoire, délivré, pour faire un voyage en Suisse, à dame Eugénie Ghyka, de Jassy (Roumanie), par le ministre de Roumanie à Vienne.

Accident. — Un ouvrier de la papeterie de Marly, Alphonse Cotting, âgé de 17 ans, s'est laissé prendre la main droite dans l'engrenage d'une machine qu'il était en train de nettoyer. Deux doigts ont été presque tranchés et il faudra probablement en amputer deux autres.

Le pauvre jeune homme a été admis d'urgence à l'hospice de la Providence.

L'enseignement de l'esthétique dans la maison à Fribourg

Nos lecteurs ont gardé la mémoire de ce que nous disions, dans le numéro de mercredi, sur l'opportunité d'un cours *d'esthétique dans la maison*. Un comité vient de se former, à Fribourg, pour mettre ce charmant projet à exécution dès l'ouverture de la saison d'hiver.

On ne pourrait se contenter de donner à l'enseignement oral de l'esthétique dans la maison l'organisation et le caractère de simples conférences artistiques et littéraires. Il doit revêtir la forme d'un cours d'enseignement, avec démonstrations artistiques et techniques, exercices d'application, résumés, etc., sous peine de n'être, de la part du maître, qu'une inutile manifestation de dilettantisme, et, pour les élèves, ou les autres personnes qui le suivront, qu'une simple distraction mondaine.

Les démonstrations artistiques et techniques doivent être assurées au moyen de projections cinématographiques animées ; de projections photographiques fixes, en couleurs, d'après les procédés nouveaux de photochromie directe ; de projections photographiques fixes, monochromes, d'après les procédés ordinaires.

Jusqu'ici, l'application de la cinématographie à l'enseignement public n'a été faite, nulle part, d'une façon systématique et régulière ; ainsi, l'on en est encore, en Europe, qu'à la propagande pour la diffusion de cette idée, et, aux Etats-Unis, qu'à l'organisation d'une institution pour en tenter l'entreprise.

Au « cours d'esthétique dans la maison », à Fribourg, cette application sera faite en grand et, sans aucun doute, elle constituera, pour les auditeurs, une véritable innovation artistique, aussi attrayante qu'intéressante, qui rendra les *démonstrations saisissantes en leur donnant* l'illusion parfaite de la vie. Par exemple :

Faudra-t-il montrer la différence de technique entre une tapisserie des Gobelins et une tapisserie de Beauvais, soit entre la haute-lisse et la basse-lisse : la figuration animée des artistes tapissiers de l'une et de l'autre de ces manufactures nationales françaises apportera sur l'écran cinématographique cette démonstration d'une façon aussi saisissante que précise.

A la leçon de l'emploi de la fleur comme élément essentiel de la décoration mobile des intérieurs : on montrera cinématographiquement aux élèves comment sont composés, par de jeunes artistes, dans un de ces fameux magasins d'horticulture parisiens, ces bouquets merveilleux, ces corbeilles de *fleurs incomparables* qui font l'admiration et l'étonnement des passants de la rue avant d'enchanter les yeux dans le salon ou la salle à manger de leurs heureuses destinataires.

Dans les leçons sur les principes et les lois de la décoration mobile des intérieurs et de leur décoration fixe, sur la composition rationnelle du mobilier, etc., l'exécution au tableau noir des diagrammes, schémas, esquisses, etc., faites préalablement par des dessinateurs spécialistes dans leurs ateliers, sera cinématographiée et projetée de manière à pouvoir être vue et suivie par les auditeurs du cours, comme s'ils se trouvaient dans les ateliers mêmes, en présence des dessinateurs.

Les opérations techniques les plus intéressantes de la fabrication des éléments principaux et essentiels de la décoration fixe et *de la décoration mobile des intérieurs* : l'orfèvrerie, la céramique, la verrerie, la ferronnerie, etc., seront également cinématographiées dans les principaux ateliers et usines. Les projections constitueront ainsi comme une sorte de visite collective dans ces ateliers et ces usines, avec le spectacle pittoresque et animé de la vie artistique et industrielle.

En conséquence, une collection spéciale et particulière de films cinématographiques d'un grand développement sera formée pour servir de démonstrations artistiques et techniques du cours.

A cette collection de films cinématographiques s'ajoutera une autre collection de clichés de projections fixes, dont le plus grand nombre seront en couleurs, d'après les procédés nouveaux de la photochromie directe.

Sans le concours de ces projections, également spéciales, on ne pourrait faire les démonstrations artistiques et techniques, surtout celles concernant l'emploi des éléments décoratifs où la couleur joue le rôle prépondérant. A l'attrait d'un spectacle superbe et vraiment nouveau, viendra s'ajouter l'intérêt d'un enseignement pratique et fécond. Les bouquets et corbeilles de fleurs, dont la composition dans les magasins des grands horticulteurs parisiens par de jeunes artistes aura été cinématographiée, seront simultanément projetés sur *l'écran* au moyen de clichés, exécutés d'après les procédés nouveaux de photochromie directe, dans toute la splendeur de leur coloris, en vue de la démonstration des lois de l'harmonie des couleurs appliquées dans cette composition.

Une leçon sur la technologie du bois comporterait l'étude des diverses essences qui entrent dans la confection d'un meuble. La représentation de ces diverses essences sur l'écran, au moyen de clichés en couleurs, remplacera avantageusement la mise en circulation à travers les bancs d'échantillons en nature. Les meubles aux marqueteries de bois de couleur, aux ornements de bronze doré, de cuivre, etc., ne pourraient être *montrés* aux auditeurs du cours par de simples projections monochromes sans perdre la plus grande partie de leur intérêt.

Aura-t-on à faire la preuve des principes et des lois d'esthétique qui règlent, au point de vue de la couleur et des dispositions, la décoration fixe d'un panneau de salon, la décoration mobile d'un dessus de cheminée, les auditeurs verraient se succéder sur l'écran, par des projections, les essais de mise en place des papiers, des tentures, des tableaux, des tapisseries et des objets d'art, etc., constituant ces décorations conformément ou non à ces principes.

Ce qui serait matériellement impossible dans un cours public fait en une salle, en considération de la quantité d'éléments de démonstration à transporter, à mettre en place, etc..., deviendra fort aisé par la projection des vues *d'opérations faites à loisir, dans des ateliers* industriels et artistiques, qui ont toute la précision et l'exactitude désirables par suite de l'adoption de ce mode de procéder.

C'est un ensemble merveilleux qu'on pourrait réaliser en une vingtaine de séances du cours d'esthétique dans la maison.

Et, quand on saura que ce cours sera professé par M. Marius Vachon, le célèbre écrivain d'art, on ne pourra que lui prédire un très grand succès.

Pendant de nombreuses années, M. Marius Vachon a été chargé par le gouvernement français de missions d'enquêtes dans tous les pays de l'Europe, sur les institutions d'enseignement artistique et industriel : écoles, musées, associations, etc. Bien qu'il date d'un quart de siècle, on n'a pas oublié le rapport officiel qu'il consacra à la Suisse, et *dans lequel il constatait, en rendant* hommage à l'esprit d'initiative et à l'énergie d'action des administrations cantonales et municipales, ainsi que des associations diverses, les progrès considérables accomplis dans les industries d'art, « fruit sain et superbe, écrivait-il de l'instruction et de la liberté ».

On se souvient, à Fribourg, des conférences faites en 1901 sur l'Exposition universelle de Paris, par M. Marius Vachon, sous les auspices de la Société des Arts et Métiers.

M. Marius Vachon n'est donc point un inconnu pour les Fribourgeois, non plus que sa sympathie active à leur égard n'est de la veille.

La publication d'un très grand nombre d'ouvrages sur l'art, sur les artistes français anciens et modernes, et sur les industries d'art (plus de 35 volumes), a valu à l'écrivain une autorité que l'Académie des Beaux-Arts de France a consacrée en lui décernant, en 1882 et en 1907, les prix Bordin et de Joest (ce dernier étant destiné à récompenser la découverte ou l'ouvrage le plus utile au bien public, ayant été faits dans les cinq dernières années).

En 1898 le Conseil municipal de Paris chargeait officiellement M. Marius Vachon de publier, à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900, l'Histoire *artistique de l'Hôtel-de-Ville*, destinée à être offerte, en testimonial officiel, aux personnages et souverains visitant le Palais municipal pendant cette période.

Amené à habiter la Suisse pendant quelques années, à la suite de circonstances qui l'attachent intimement à ce pays, l'écrivain a voulu coopérer à une nouvelle œuvre scolaire fribourgeoise, d'une utilité publique incontestable.

S.

Fièvre aphteuse. — On nous écrit :

L'autorité sanitaire vaudoise a informé le Département cantonal fribourgeois de l'Agriculture que de nouveaux cas de fièvre aphteuse étaient signalés à Mollens (district d'Aubonne), et que deux pièces de bétail provenant de cette localité avaient été amenées chez deux propriétaires de Rueyres-les-Prés.

A la suite d'*ordres reçus de la Direction* de l'Intérieur, M. le préfet de la Broye, accompagné du vétérinaire de cantonnement, s'est rendu dans cette commune, pour y procéder à une enquête sur les dangers éventuels de propagation de l'épizootie.

Le résultat de cette enquête est rassurant ; aucun danger de contagion n'a été constaté.

Toutefois il est recommandé aux agriculteurs d'être prudents au sujet des achats et transports de bétail provenant des localités où règne la fièvre aphteuse.

SOCIÉTÉS

Chœur mixte de Saint-Pierre. — Ce soir, mercredi, à 8 ¼ h., au Lycée, répétition générale.

Société ornithologique. — Réunion ordinaire, ce soir, mercredi, à 8 h., au local.

Etat civil de la ville de Fribourg

NAISSANCES

6 octobre. — Bopp, Hermann, fils de Hermann, ferblantier, de Bâle, et d'Elise, née Wenger, rue d'Or, 103.

Mettraux, Nicolas, fils de Pierre, concierge, de Neyruz, et de Julie, née Monney, Place de la Gare, 38.

7 octobre. — Sanial, André, fils de Louis, professeur, de Taulhac (France), et de Marie, née Bérard, Richemont, 3.

DÉCÈS

6 octobre. — Piller, Germain, veuf de Marie, née Dousse, agriculteur, de et à Ponthaux, né le 31 juillet 1845.

Riedo, Bertha, fille d'Eugène et de Marie, née Baumann, de Planfayon, née le 29 octobre 1912, Place du Petit Saint-Jean, 68.

7 octobre. — Grosjean, Emile, fils de Constant, de Péry (Berne), et de Caroline, née Brugger, né le 15 octobre 1912, Neuveville, 69.

LE
STIMULANT
Apéritif au Vin et Quinquina
Fournisseurs pour le canton de Fribourg
Les Fils de G. Vicarino, Fribourg.

60 *Feuilleton de la LIBERTÉ*

L'ÉCHO DU PASSÉ

par MARYAN

Donnat porta à ses lèvres la main de la pauvre vieille fille, et s'en alla errer devant l'escalier de pierre du couvent.

Ce lieu était incomparable. Les arbres des jardins du Sacré-Cœur s'agitaient doucement au-dessus des vieux murs couleur d'ocre. L'allée de chênes verts de la villa Médicis s'allongeait près de lui ; à ses pieds se déployaient les rampes harmonieuses de l'escalier d'Espagne, et Rome s'étendait au delà, inondée de soleil, avec ses lointains bleus. Mais il ne voyait rien que la porte close du couvent.

Il était bien près de midi quand elle s'ouvrit enfin. Laurentia parut, semblant plus grande dans ses crêpes, et si tragique ainsi voilée ! Elle serra la main de la religieuse qui l'avait accompagnée, puis descendit, lentement, de cette allure indifférente qui trahit un découragement ou le sentiment qu'on n'a plus rien à attendre de la vie.

Elle allait tourner l'angle de l'escalier pour traverser la place, mais il avança vivement au-devant d'elle, et elle s'arrêta soudain, sans qu'il pût découvrir, sous son voile, l'expression de son visage.

— Vous voyez, dit-il, s'efforçant d'être calme, je suis venu...

— Pauvre Donnat, c'est ce que je craignais, murmura-t-elle.

Mais sa voix, infiniment triste, ne tremblait pas.

Elle jeta son voile et il sentit un coup au cœur en la voyant si pâle, avec ses paupières violettes et profondément cernées.

— Vous n'étiez pas vous quand vous m'avez écrit cette lettre cruelle, reprit-il, avec le même calme contraint.

— *J'étais moi, le moi nouveau...* Vous voyez bien que je vous ai dit vrai, que quelque chose est brisé, mort, puisque je peux vous revoir sans fondre en larmes, et sans que mon cœur batte plus vite... Je vous l'ai dit, je ne suis plus capable de bonheur ni d'amour.

Il eut un mouvement de révolte, mais elle reprit vivement :

— Vous me serez toujours cher, comme un ami, comme un frère. Mais n'attendez pas que je cède à vos instances : je ne peux plus souffrir que pour vous...

Ils avaient fait quelques pas, et se tenaient maintenant devant le parapet, en face de la ville. Sur le ciel clair, une infinité de dômes, de tours, s'élevaient, Saint-Pierre les surplombant, et au delà, les montagnes bleues enserraient l'horizon de leurs lignes harmonieuses. Mais Donnat ne regardait que ce pâle visage si douloureux, et cependant d'un calme étrange. Il comprit à ce moment qu'elle disait vrai, qu'elle était saturée de souffrance et ne pouvait plus sentir que pour les autres. Cependant, il était venu pour l'implorer, et il plaida sa cause sans savoir, toutefois, dans l'émoi de cette rencontre, s'il désirait, au fond, voir unie à sa vie cette femme désespérée qui se disait morte à la joie. Elle lui répondait par des paroles brèves.

— Vous êtes soldat, dit-elle enfin.

— Je ne le serai plus. Je quitterai l'armée.

Pour la première fois, il vit une flamme dans ses yeux.

— Non, Donnat, restez le soldat de cette France que j'aime plus que jamais d'un cœur ensanglanté ; laissez-moi penser que, du moins, mon refus vous garde à elle... Je lui paie ainsi un peu de la dette de mon père.

— Mais cette douleur s'atténuera !

— Jamais en face de vous ! Donnat, encore une fois, ne me regrettez pas : vous ne seriez pas heureux.

Des larmes remplissaient les yeux de Donnat. D'instant en instant, il sentait s'élever *entre eux comme un mur de* glace.

— Et quelle sera votre vie ? murmura-t-il, oppressé.

— Ma vie ?

Elle regarda vaguement la ville, qui groupait au-dessous d'elle ses églises, ses palais, avec, plus loin, les murs troués du Colisée et les ruines tragiques du passé.

— Ma vie ? Elle sera ce qu'il plaira à Dieu. Mais si l'amour humain est mort en moi, mon cœur n'est pas insensible à la douleur des autres, et il y aura toujours des larmes à essuyer. Et puis, il y a le Christ, qui recueille toutes les pauvres épaves. Laissez-moi à Lui, Donnat, il ne me refusera pas le secours.

Depuis longtemps, midi avait sonné. Laurentia fit quelques pas vers la place.

— Tout est fini pour ce monde, dit-elle de la même voix calme et résolue, mais je ne vous oublierai pas. L'affection *que je vous garde, et qui n'est plus faite* que du désir de votre bonheur, je la porterai au pied de l'autel où, maintenant, j'aime tant à demeurer. Je vous obtiendrai un bonheur plus sûr, plus doux. Pour vous, la vie n'est pas achevée... Nous nous reverrons peut-être... quand vous serez heureux...

— Alors, jamais !

Laurentia ne releva pas ce cri de douleur.

Elle lui tendit la main. Lui pleurait, mais ses yeux à elle étaient secs, exprimant la pitié, non le déchirement. Puis elle baissa son voile et il sembla à Donnat que c'était tout à coup une barrière entre eux.

— Encore un mot, dit-elle. Pouvez-vous reprendre l'idée qui soutenait mon père, la découverte qui lui donnait, croyait-il, le droit de s'allier à vous ?

— J'espère le pouvoir, en m'associant *des hommes plus savants que moi. Et si* cela réussit, son nom y sera attaché.

— Que Dieu vous aide et vous récompense !

A peine, maintenant, si, sous son voile, il distinguait sa pâleur et ses yeux sombres.

Il fit un mouvement pour la retenir, mais elle s'éloigna rapidement, et il *sentit*, avec une *douleur mélangée de* chagrin intense et de soulagement, que tout était fini.

XXXVII

Les moissons jaunissent dans la vallée, *les montagnes sont vertes et riantes, les* touristes arrivent en foule dans les villes et les campagnes vosgiennes, et chaque jour, dans la crypte de l'église, discourent ou rêvent devant les tombeaux vides des chanoinesses.

Donnat monte au Calvaire, par une chaude matinée d'août, pour y lire tranquillement son courrier. Il est seul en ce lieu paisible, que rend solennel l'ombre de la croix. Il regarde d'un œil pensif le riant paysage qu'il a vu, tout l'hiver, sous des voiles de neige. Il lui semblait *alors s'harmoniser avec sa jeunesse as*sombrie, son cœur brisé, sa vie qu'il croyait morte. Il repasse dans sa mémoire ces longues journées où la nuit se faisait une place si grande, cette tristesse âpre des choses, et, en lui, ce découragement mal combattu d'abord, puis dominé, vaincu par l'esprit subtil et vivifiant qui s'agitait, après tout, dans *son âme*.

Et maintenant, revenu en ce lieu, au point de départ de son triste roman, évoquant l'image de Laurentia et de son malheureux père, il a l'impression que des années et non des mois ont passé sur son âme apaisée.

La nature a dépouillé ses glaces. Ces riches tons fauves, cette verdure intense, *ce ciel bleu, c'est l'incessant renouvel*lement des choses... Tout est symbole dans le monde extérieur... Dans la vie humaine aussi, Dieu a voulu que le jour succède à la nuit, que l'âme sorte, à certaines heures, des linceuls de la douleur *et fleurisse de nouveau. L'une* de ces heures a-t-elle lui pour Donnat ? Il ne goûte pas encore le bonheur, il n'y a à son horizon aucune espérance précise ; cependant, la joie confuse de vivre s'agite en lui, et il se rappelle en ce moment même, la dernière parole de Laurentia : « Pour vous, l'existence n'est pas achevée. »

(A suivre.)

Sommaire des Revues

La Récolte, J. Biedermann, éditeur, Lausanne
Abonnement : 5 fr. Le numéro : 50 cent.
1re année. N° 7. Sommaire : Les mémorables aventures de Peter Hill, par Jean Grifaire. — L'Histoire de notre contrée, par E. Gagnebin. — L'Or, par H. H. Fife. — La Croix de Saint-Jean. — Le Berceau, conte. — Le passage des troupes françaises en Suisse, par le colonel Rousset-Maximes. — Conseils d'hygiène.

†

L'office de trentième pour le repos de l'âme de

Monsieur Eugène STERROZ

entrepreneur

aura lieu jeudi 9 octobre, à 8 ¼ h., à l'église du Collège.

R. I. P.

Dr H. GANGUILLET

Dentiste américain

Consultations à PAYERNE, tous les lundis et jeudis de 8 h. à 12 h. et de 2 à 6 h. Maison DELAURENS, *photographe,* (vis-à-vis de la Gare).

On demande, pour la gérance d'un bon commerce d'épicerie de la place, une

demoiselle de magasin

intelligente et honnête. Entrée de suite.

Prière d'adresser les offres **par écrit,** avec références, sous H 5009 F, à *Haasenstein & Vogler, Fribourg.* 4926

ARGENT 4 % à tous sur signature. — 3 % sur garanties sérieuses. — *Rien d'avance. — Discrétion.* HACHARD, Avocat-Conseil. 39, Boulev. Magenta, Paris.

AUTOMOBILE

à enlever une voiture

16 HP. FIAT

état du mécanisme neuf, complètement revisé, haute tension Bosch. Carburateur Zenith, carrosserie Landaulet grand luxe. Conviendrait pour grande famille, location ou hôtel, a coûté 19,400 fr. à vendre 5.400 fr. au comptant.

S'adresser : **A. Perrelet,** *Av. Pictet de Rochemont, 20,* **Genève.** H 18695 X 4930

M. A. Favez

Médecin-dentiste spécialiste

Consultations : de 9 à 5 heures

Téléphone 287. **FRIBOURG** Grand'Places

Timbres Poste POUR **collections**

Achat de collections et timbres rares. **Vente. Taxe. Echange.** Prix courant. **Comptoir Philatélique Ed. S. Estoppey, Galerie Saint-François, Lausanne.** 4524

Fournitures

pour meubles et literie

crins, laine, Kapok, crins d'Afrique, liche.

Plumes, duvets

coutils, moquettes

très bon marché.

Rabais pour revendeurs

F. BOPP, tapissier

rue du Tir, 8, FRIBOURG.

On demande pour tout de suite, dans bonne maison particulière, un

garçon de peine

Adresser références et prétention de salaire à **M. E. Eckert,** *villa Bellevue,* **Delémont** (Jura). 4901

Raisins de table tessinois la 10 kg. fr. 4.20 ; 5 kg. fr. 2.20.

MARRONS

10 kg. fr. 3.—, tout franco par poste. *H 6555 O 4892*

Marioni Santino, Claro (Tessin).

ON DEMANDE A ACHETER

ou à louer, un

domaine

de 10 à 20 poses.

S'adresser sous H 4709 F, à *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 4665

Une importante maison française, fabriquant spécialement les huiles d'olive fines et savons de Marseille **demande représentant** à la commission. Fortes remises.

S'adres. sous chiffres Y 4663 X, à Haasenstein & Vogler, Genève.

A LOUER

pour le 25 octobre, rue de l'Industrie, N° 8,

appartement de 2 chambres

et cuisine. H 5003 F 4918

S'adresser à **M. Jules Bochud,** 3me étage.

Bon magasin

d'épicerie, mercerie, quincaillerie et étoffes, à remettre, pour cause de santé. Grand chiffre d'affaires ; grand centre. Clientèle assurée. Reprise : environ 40,000 francs.

S'adresser sous H 4557 F, à *Haasenstein & Vogler, Fribourg.* 4509-1518

Banque de l'Etat de Fribourg

Capital versé, 21 millions. *Garantie de l'Etat*

émet actuellement une nouvelle tranche d'Obligations **4 ½ %** nominatives ou au porteur, échéance de 3 à 5 ans

COUPONS SEMESTRIELS OU ANNUELS

et **prend** en paiement au pair des Obligations d'autres banques remboursables dans une année, — Elle **émet** des carnets d'épargne au taux de **4 1/4 ;** tirelires gratuites.

L'ALMANACH CATHOLIQUE

DE LA SUISSE FRANÇAISE

pour 1914

Prix : 30 cent.; franco, 35 cent.

En vente à la Librairie catholique, 130, Place Saint-Nicolas

et à l'Imprimerie Saint-Paul, 38, Avenue de Pérolles, Fribourg

et dans toutes les autres librairies.

On demande, pour tout de suite, une

JEUNE FILLE

de confiance, pour aider aux travaux du ménage.

S'adresser à l'Agence Haasenstein & Vogler, Bulle, sous H 1779 B. 4939-1655

On demande, pour Lucerne, une

JEUNE FILLE

de 16 à 17 ans, catholique, pour aider au ménage ; occasion d'apprendre l'allemand.

S'adresser à **Mme Lioparl,** *Sternenplatz,* **Lucerne.** 4940

Deux gentilles jeunes filles, intelligentes et recommandées, **sont demandées** comme

apprenties lingères-repasseuses

nourries et logées. **Ouvroir catholique Int Gd. Montfoud, Lausanne. Une très bonne lingère** trouverait aussi emploi.

ON DEMANDE

cuisinière

sachant son métier.

S'adresser à **Mme H. de Weck,** *Le Bugnon,* **près Matran.**

Une ancienne et réputée maison de vins en gros de Genève, désirant étendre ses relations dans l'intérieur de la Suisse, **demande des représentants** locaux sérieux.

Ecrire : **Stimpflin & Cie,** ancienne maison Garance, vins en gros, *rue des Voisins, 4,* (Plainpalais), **Genève.** 4945

Pour vivre heureux

il ne suffit pas d'avoir en abondance richesse et succès. Que sert à l'homme tous ses biens si sa santé lui manque. Pour conserver celle-ci, la nourriture journalière joue un grand rôle et je vous recommande comme étant supportés par l'estomac le plus faible les fameux produits de la maison Singer à Bâle. Ce sont les Zwieback hyg. Flûtes au sel, Nouilles aux œufs et au lait. Longues et Bretzels au sel « Singer ». *Grâce à leur digestion facile,* leur haute valeur nutritive et leur bon goût, les produits Singer sont appréciés partout et recommandés par les autorités médicales. Méfiez-vous des contre-façons.

En vente chez **Aug. Perriard, P. Huber, A. Krachbelz** *confiseurs,* et au « **Merkur** ». 4190

CONGO le meilleur brillant pour chaussures

Institut agricole

PÉROLLES — FRIBOURG

1. **Cours agricole d'hiver.** — La rentrée des cours de *1913-1914* est fixée au **mardi 4 novembre prochain.** Prix de la pension, **30 fr. par mois.** L'enseignement est gratuit ; il comprend deux semestres d'hiver. Le cours e *termine à fin mars.*

2. **Ecole de laiterie.** — La rentrée du cours annuel et du cours semestriel est également fixée au **mardi 4 novembre prochain.** Prix de la pension, **30 fr. par mois :** les Fribourgeois ne paient que **120 fr. pour l'année entière.**

L'enseignement dans les deux sections est spécialement approprié aux jeunes gens de la campagne.

Les programmes sont adressés gratuitement sur demande.

La Direction.

Crédit Gruyérien

BULLE

Nous recevons actuellement des fonds :

en **Dépôt à terme,** contre titre nominatif ou au porteur, au **4 ¾ %**

en **Dépôt d'épargne,** au **4 ¼ %**

Les dépôts en compte courant de toute nature sont reçus aux meilleures conditions.

Société coopérative pour la vente des fromages de Gruyère

Les opérations de notre Société, commencées le 1er septembre, prennent, *à l'heure actuelle déjà, une importance réjouissante.*

D'une part, nous avons à constater la réussite de cette initiative par l'entrée de nombreux sociétaires, tant montagnards que laitiers, et ensuite la conclusion d'importants contrats de vente pour **fromages à rayon** aussi bien que de **fromages dits de consommation** et cela à des prix inespérés.

Les adhésions sont reçues en tout temps par le **président** et le **secrétaire** soussignés. 4723-1588

Le Secrétaire : **Félix Glasson.**

Le Président : **Aug. Barras.**

Bulle, *septembre 1913.*

La filature de lin et tissage mécanique

DE RUEDERSWIL

(Canton de Berne)

se recommande aussi cette année à MM. *les agriculteurs* pour le filage et le tissage à façon de lin, chanvre et étoupe.

Prix réduits. Service prompt et soigné.

En outre, nous recommandons nos fils de lin et de chanvre, ainsi que nos toiles de ménage, triège, nappages et articles pour literie. Echantillons à disposition.

AGENCES :

Fribourg : François Guidi.
Mézières : MM. Gilleron et Cie.
Morat : M. Scheidegger-Nicolet.
Romont : Mme veuve Ayer-Demierre.
Granges-Marnand : Mme veuve Th. Caramello.
Lucens : M. Pavarin-Pilet.
Moudon : MM. Meyer frères et Cie.
Oron-la-Ville : Jean Fame.
Payerne : Dresco et Cie. H 7316 Y 4627

SANCTI THOMAE AQUINATIS DOCTORIS ANGELICI

QUAESTIONES DISPUTATAE

DE ANIMA

Edition nouvelle, avec introduction et notes

par M. l'abbé F. HEDDE

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE LYON

Ancien professeur de philosophie au Collège Saint-Michel, à Fribourg

In-12 de XLVIII-350 pages

Prix : **3 fr. 50**

Librairies Saint-Paul, Fribourg, 130, Place Saint-Nicolas et 38, Avenue de Pérolles.

Nouveaux prix de l'Extrait de viande Liebig

La hausse continue des prix du bétail dans l'Amérique du Sud a malheureusement obligé la Cie Liebig à augmenter les prix de l'Extrait de viande Liebig. Cette augmentation, loin de correspondre à la hausse *effective du bétail, est calculée tout juste de façon à permettre* de maintenir la qualité irréprochable du Liebig.

L'Extrait de viande Liebig revient encore trois fois meilleur marché que le bouillon fait avec de la viande de boucherie.

Voici les nouveaux prix :

Pots de	1/20	1/8	1/4	1/2	1/1
fr.	0,80	1,85	3,50	6,40	12,20

Monteurs électriciens

Nous demandons pour **entrer tout de suite** quelques bons *monteurs pour installations intérieures de lumière ; en outre, un ou* deux spécialistes pour sonneries et téléphones. Nous aurions besoin également de plusieurs bons tireurs de ligne.

Adresser certificats et références aux

Ateliers de constructions Oerlikon

Bureau de Lausanne

Dépôt

de rubans, velours, voilettes, plumes, etc., etc., à des prix très avantageux.

Heures de vente de 9 heures à 11 heures et de 2 à 6 heures.

Mlle Bussard, *33, Place de la Gare, Ier.*

VENTE JURIDIQUE

L'office des faillites de la Veveyse vendra le **lundi 20 octobre prochain** (jour de foire de Châtel), dès **1 heure de l'après-midi, au local du syndicat agricole, Maison-de-Ville à Châtel-Saint-Denis,** les objets mobiliers ci-après appartenant à la masse en faillite de la S. A. Imprimerie moderne audit lieu : des lits complets, des tables, chaises, armoires, cuvettes, glaces, fourneaux, une machine à coudre Adler, un vélo, des draps de lits, essuie-mains, linges de cuisine, etc., un potager, des marmites, une lessiveuse, etc., un mobilier de bureau, une machine à écrire, un appareil photographique, un grand stock d'enveloppes, cartes de visite, de deuil, en un mot tout ce qui garnit un magasin de papeterie.

La vente aura lieu au comptant. 4937

Châtel-Saint-Denis, le 7 octobre 1913.

Au nom de la commission de liquidation :

G. Bonjour, *préposé aux faillites.*

Norddeutscher Lloyd

Service accéléré pour

Amérique du Sud

Brésil

La Plata

via Anvers-Boulogne

Espagne-Portugal-Madère

et Rio-de-Janeiro

par les nouveaux paquebots

Sierra Nevada *Sierra Cordoba*

Sierra Ventana *Sierra Salvada*

Coburg et Eisenach

Agence générale pour la Suisse :

MEISS & Co, S. A., 40, Bahnhof-trasse ZURICH

Agence suisse de voyages « Lloyd »

Agence à Fribourg : H. CLARAZ (Claraz & Cie) 35, rue de Romont, 35

Avis aux agriculteurs

Les clochettes fêlées reprennent leur solidité et sonorité primitives par le nouveau procédé de soudure autogène. — Travail garanti. — Prix modérés. H 4745 F 4696

S'adresser à **Christen,** *maréchal,* à **Chandon-le-Creux.**

Marché-concours cantonal de taureaux

La Fédération vaudoise des syndicats d'éleveurs de l'espèce bovine organise, sous les auspices du Département vaudois de l'agriculture, **un marché-concours de taureaux qui aura lieu à Payerne, le jeudi 16 octobre prochain.**

Ne seront admis à ce marché que les taureaux dont l'origine sera attestée par un certificat d'ascendance.

Adresser les inscriptions au **président central, M. Bosset-Delacour, à Payerne.** H 27042 L 4821

Pour la Fédération vaudoise des Syndicats d'éleveurs :

Le président : **F. BOSSET-DELACOUR.**

Le secrétaire : **Ls CHAMOREL.**

NOTAIRE

E. CORMINBŒUF, notaire

à Châtel-Saint-Denis

se trouvera tous les jours, dès le 1er octobre, à son bureau

HOTEL DES BAINS

LA KARLSRUHE

Société mutuelle d'assurances sur la vie

Etat des assurances fin 1912 : 981 millions de francs

Représentants

sur toutes les places importantes

Représentant à Fribourg : **H. Jules Sallin,** *37, Avenue de Pérolles.*

Montagnes à louer

On offre à louer, à partir du 1er janvier 1914, les montagnes suivantes : **la Tornaire, la Borbanza et la Nuichodaz,** rière le territoire de Châtel-Saint-Denis.

Les offres sont à adresser à Monsieur **Roger de Boccard, au Claruz** par Marly, auprès duquel on peut également se renseigner sur les conditions de location. 4946

Jeune fille

parlant français, **est demandée** pour **la cuisine et le ménage.** Bons traitements. Bonne occasion d'apprendre l'allemand. H 7829 Lz 4941

S'adresser à **Joh. Gilli,** agriculteur, **Genensee** (Lucerne).

MALADIES NERVEUSES

La Clinique du Chanet, Neuchâtel

reçoit les nerveux, les surmenés, les convalescents (les maladies mentales et infectieuses sont exclues).

CURES DE REPOS

600 m. altitude *Téléphone 1.47*

Prospectus à disposition.

S'adresser au Directeur, le **docteur M. DARDEL.**

Lessive Schuler

à base d'ammoniaque et de térébenthine.

L'année 13 est néfaste ? oh ! pas à tous pourtant
On aura bonne année si dans chaque maison
De LESSIVE SCHULER on fait sa provision,
Pour économiser argent, personnel, temps.

L'EAU VERTE

de l'abbaye cistercienne de la Maigrauge

à Fribourg, fondée en 1259

Elixir d'un goût exquis

composée de plantes choisies et mélangées dans des proportions étudiées et longtemps expérimentées, sans absinthe et plantes nuisibles.

Souveraine dans les cas d'indigestion, dérangements d'estomac, digestion difficile, coliques, refroidissements etc., etc.

Préservatif efficace contre les maladies épidémiques et contre *l'influenza.*

Chez MM. **Eigenman, Chatton & Cie,** Négt. ; **Lapp, Bourgknecht, Cuony, Esseiva, Wolhteret, Musy et Schmidt,** Pharmaciens ; **Guidi-Richard :** Fr. **Guidi** rue des Chanoines ; **Société de Consommation,** rue des Alpes ; **Ayer,** rue de la Préfecture ; **Misery,** rue des Alpes.

Bullet, pharmacien, à Estavayer-le-Lac ; **David,** pharmacien, à Bulle ; **Bobnday,** pharmacien, à Romont ; **Jambé,** pharmacien, à Châtel-Saint-Denis ; **Grognuz,** pharmacien, à Echallens ; **Leclerc & Gorin,** droguerie de la Croix-d'Or, Genève. H 3503 F 4410-149.

Bureau de consultation technique

CLÉMENT, VAUTHEY & Cie

ing. ic. ès sciences phys. et math.

FRIBOURG, Route de Villars, 11

Etudes, expertises, vérifications de tous genres
Calculs précis d'installations.

REPRÉSENTATION

SPÉCIALITÉS : Chauffages centraux de tous systèmes ventilation et frigorifiques.

Vieux vins fins

garantis purs naturels

Neuchâtel, blanc 1911 en bouteilles à **fr. 1.40 franco**
Valais, blanc 1911 » » à **fr. 1.30** »
Vaudois, blanc 1911 » » à **fr. 1.30** »

Bordeaux vieux (rouge), pour malades, fr. 1.40. — Bourgogne (rouge), fr. 1.20. — Mâcon (rouge), fr. 1.—. — Arbois vieux (rouge), fr. 1.10. — Pommard (rouge), fr. 2.—. — Dôle du Valais (rouge), 1911, fr. 1.80. — Asti-Champagne (blanc), fr. 1.60. — Cortaillod, 1911 (rouge), fr. 2.20 la bouteille, verre perdu, le tout en caisses assorties de 30 à 60 bouteilles. **En outre, toujours le même délicieux « Saint-Georges » (vin rouge français), à Fr. 58 l hectol., franco en nos fûts prêtés.** Net 3 mois ou sous 2 % au comptant. Echantillons gratis et franco. Prix courants complets à disposition. **Prix spéciaux pour revendeurs.**

H. Colomb & Cie, Fleurier (Suisse).

JEUNES MÈRES

qui désirez avoir des enfants bien portants, au teint frais et rose, donnez-leur du

Lait des Alpes Bernoises

Dépôts : *Pharmacies Cuony, Musy et Bourgknecht, à Fribourg, et Robadey, à Romont.* 2214

Marque à l'« ours »

Mercredi 8 octobre 1913

Hôtel Terminus à Fribourg

EXPOSITION DE MODÈLES

Robes, costumes tailleur, manteaux

Mme C. VASSALLI, de Genève.

Caisse hypothécaire
DU CANTON DE FRIBOURG

Les bureaux seront fermés jeudi 9 octobre pour service de propreté.

PRODUITS aux SELS NATURELS Extraits des Eaux de

VICHY

VICHY ÉTAT — VICHY ÉTAT

SOURCES DE L'ÉTAT FRANÇAIS

PASTILLES VICHY-ÉTAT 2 ou 3 après les repas facilitent la digestion.
SEL VICHY-ÉTAT pour faire soi-même son Eau digestive.
COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT pour faire soi-même son Eau alcaline et gazeuse.

Distribution d'eau de Guin

AVIS

Prochainement commenceront les travaux de terrassement pour la pose des tuyaux de la distribution d'eau de Guin, ainsi que les fouilles dans les routes cantonales et communales sur autorisation de la Direction des travaux publics du canton de Fribourg.

La société des eaux décline toute responsabilité en cas d'accidents.

Les propriétaires de terrains traversés par les conduites sont priés de bien vouloir respecter les piquets du tracé et tous les autres repères techniques.

Les dommages causés seront indemnisés dans une juste mesure. 4912

Le comité d'initiative
de la distribution d'eau de Guin.

SOUMISSION

Le soussigné met en soumission les travaux de maçonnerie, charpenterie, ferblanterie, couverture et menuiserie de son bâtiment.
Prendre connaissance des plans et conditions auprès du soussigné.
Les soumissions devront être déposées le **11**, à 8 heures du soir, chez **M. Philippe Grand, à Vuisternens-en-Ogoz.** 4911-1642

Mises juridiques

L'office des faillites de la Sarine exposera en vente, aux enchères publiques, **le samedi 11 octobre, dès 2 heures du jour, devant l'écurie Albert Krebs,** voiturier, rue des Alpes, 3 juments brunes, 1 cheval blanc, 5 cabriolets à capote, 4 breaks, 2 calèches, 3 voitures, 1 voiture-panier, 1 landeau, 1 victoria, 1 vis-à-vis à capote, 1 paire de harnais à l'anglaise, 1 paire de harnais pour break, 14 colliers et harnais divers, 18 couvertures et bâches, faux-colliers, 5 traîneaux, 1 hache-paille, 2 chars à pont, ainsi qu'un stock d'articles pour voituriers.

La vente aura lieu à tout prix. H 4933 F 4834

G. GRANGIER & Cie

Vins et liqueurs

FRIBOURG

Criblet, 13. — Rue de la Préfecture, 182

COMBUSTIBLES
A. MENOUD & SIEBER
FRIBOURG TÉLÉPHONE No 3.66
ENTREPÔTS Tour Henri 4
BUREAU Rue du Temple No 1
HOUILLES, COKES, ANTHRACITES
BRIQUETTES & CHARBON DE BOIS
BOIS DE CHAUFFAGE COUPÉ & NON COUPÉ

Soieries Kellenberg, Berne

PLACE DU THÉATRE

Echantillons sur demande !

Toutes les dernières créations de la saison sont en Rayon !

DEMANDEZ LES ÉCHANTILLONS DE NOS NOUVEAUTÉS
EN

TISSUS DE SOIE, VELOURS & LAINAGES
pour automne et hiver

Spœrri-Détail, S. A.
ZURICH
Grands Magasins de Nouveautés

Docteur PERRIER
de retour

Ameublements-Literie

Lits complets 2 places depuis 100 fr.
avec garantie
sommiers, matelas en crins, en liche et en laine
Duvets-coussins
TRAVAIL SOIGNÉ
RÉPARATIONS.
Se recommande, 4573

F. BOPP, tapissier
rue du Tir, 8, FRIBOURG

Belles châtaignes vertes

10 kg. Fr. 3.25 franco
100 » » 18.— port dû
Morganti & Co, Lugano.

Appartement à louer

à Pérolles, 28, meublé ou non, 7 pièces et cuisine, tout le confort moderne.
S'adresser sous H 4269 F, à *Haasenstein & Vogler, Fribourg.* 4192

Antiquités

ACHATS ET VENTE
de vieux meubles, armes, tapisseries, tableaux, livres, argenterie, étain, poêles, etc.

Ovide MACHEREL
FRIBOURG
79, rue de Lausanne, 79

Demoiselle

(bachelière) **demande** leçons et répétitions : français, mathématiques, latin, etc.
Ecrire ou s'adresser à la papeterie **Egger-Mayer,** *rue du Tilleul.* H 4860 F 4763

Importante Cie d'assurances vie **demande** pour le **canton de Fribourg** un

AGENT GÉNÉRAL
ou un
INSPECTEUR

capable. Offres sous X 18351 X, à Haasenstein & Vogler, Genève.

GRANDE BAISSE
SUR LA
Volaille de Bresse

Poulets, oies, dindonneaux, pintades, pigeons, canards etc.
Chevreuils, marcassins, lièvres, faisans, canards sauvages, perdreaux.
Belles perdrix à 1.50 fr. la pièce.
Agneaux de Prés-Sales.
Langues de bœufs fraiches et salées.
Saumon, flétans, soles, colins, cabillaud, sandres, truites, ferras, bondelles, perches, brochets, etc.
Moutardes jaunes et brunes à 80 ct. le kg par 5 kg.
Comestibles **F. Pavid,** *rue du Lac,* **Yverdon.** Téléphone.

A VENDRE
un grand stock de
papiers peints
pour la tapisserie
très bon marché,
VITRAUPHANIL chez **BOPP**
rue du Tir, 8, FRIBOURG.

HALLES AUX MEUBLES

147, Grandes Rames, 165

TÉLÉPHONE 1.22

Toutes réparations de literie meubles, stores rideaux sont exécutées promptement, au plus bas prix

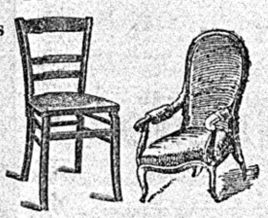

ATELIERS
DE
Tapisserie
Ebénisterie
Peinture

LE PLUS GRAND CHOIX
DE

lits, meubles en tous genres, ainsi qu'une exposition permanente de chambres meublées au complet, en noyer, cerisier et sapin, en divers styles.

AU COMPTANT, GRAND RABAIS

J. SCHWAB, tapissier.

INSTITUT MERKUR

HORW, près Lucerne

pour jeunes gens qui doivent apprendre à fond et rapidement l'allemand, l'anglais, l'italien et les branches commerciales.
Pour programmes, s'adresser à la Direction. 4168

Fromages ! Fromages !

Bons **fromages maigres,** tendres et salés, en meule de 15 à 20 kg. à 80 et 90 cent. le kg. Envoi contre remboursement.
Chr. Eicher, Oberdiessbach.

Appartement à louer

S'adresser : **No 30, Grand'Rue.** H4175 F 4089

JEUNE HOMME

19 ans, ayant appris 3 ans l'état de serrurier et **désirant apprendre le français cherche place** contre pension et logement chez serrurier ou mécanicien.
Offres sous chiffres Lc 6773 Q, à Haasenstein et Vogler, Bâle.

Raisins de table tessinois la

très doux, caisse de 5 kg, 2 fr. 30 ; 10 kg., 4 fr. 40 ; 15 kg., 6 fr. fco. **Châtaignes vertes :** 15 kg. 3 fr. 75 fco. p. poste, 100 kg. 15 francs port dû. **Raisins pour faire du vin :** 100 kg, 21 fr. port dû. 4793
Fils de Stefano Notari, Lugano.

RAS RAS RAS RAS
RAS RAS RAS RAS
RAS RAS RAS RAS
RAS RAS RAS RAS
la meilleure
Crème pour Chaussures

B. Pégaitaz
DENTISTE
Bulle

ne recevra pas, à l'avenir, le vendredi après midi. Autres jours, consultations de 8-12 h. et 2-6 h

---

ON DEMANDE

7 à 10 ouvriers bûcherons, travail pour l'hiver
S'adresser à **N. Bussard,** *entr.-bûcheron,* à **Roche** (Vaud).

Raisins du Tessin

1er choix, caisse 5 kg. fr. 2.30 ; 10 kg. fr. 4.40 ; 15 kg. fr. 6.30, franco. H 5965 O 4505-1516
Morganti & Cie, Lugano.

JEUNE FILLE

de bonne famille, sachant bien coudre et repasser, **demande place** pour le 15 octobre, comme femme de chambre.
S'adresser sous H 4878 F, à l'Agence de publicité *Haasenstein & Vogler, Fribourg.*

Viande du pays

Belle viande de bœuf, fraiche, pour bouillir, à 1 fr. 40 le kg., contre remb ours., par M. CANTIN, boucher, à Fribourg.

A LOUER

à Granges-Paccot, pour le 15 novembre, 1o **un appartement** de trois chambres, cuisine, électricité et jardin.
2o **une grange** et écurie et deux poses de terre.
S'adresser à **M. Célestin Poffet,** *avenue Beauregard,* 37, **Fribourg.** 4869

Leçon de piano

Prix réduit pour commençants.
S'adresser : **Grand'Rue, 36, Fribourg.** H 4941 F 4860

ON DEMANDE
un répétiteur

pour un élève de 4me lit.
S'adresser sous H 5027 F, à *Haasenstein & Vogler, Fribourg.* 4935

Jeune personne

de toute confiance, pouvant disposer de ses journées, **demande** à faire le ménage.
S'adresser sous H 5025 F, à *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 4934

PERDU

de Marly à la Schürra, une

pèlerine

noire doublée de fourrure (petit gris). La personne qui l'a trouvée est priée de la rapporter à l'**auberge de Marly, contre récompense.** 4933-1650

Occasion

pour **Boulanger-Pâtissier, bon petit commerce** à 15 min. de Genève, sans concurrence.
Offres sous M 18403 X, à Haasenstein & Vogler, Genève.

Pommes du Valais

Brut	10 kg.	20 kg.	100 kg.
franc roseau	5.—	9.50	41.—
reinette	4.80	9.—	38.—
douces	3.80	7.—	28.—
Poires de tab.	4.—	7.50	—
Poires à cuire	—	—	22.—

franco contre remboursement.
Dondainaz, Charrat, Valais.

A VENDRE

bâtiment de bon rapport exceptionnellement bien situé sur la meilleure place commerciale d'une ville importante du canton de Fribourg ; bâtiment à l'état de neuf, eau et lumière.
Conviendrait pour tous genres de commerce, on remettrait éventuellement le commerce d'épicerie-quincaillerie y existant depuis plus de 40 ans.
S'adresser à l'Agence *Haasenstein et Vogler,* à *Fribourg,* sous H 1744 A. 4863

Banque Cantonale
fribourgeoise

FONDÉE EN 1850

avec le concours et sous la surveillance de l'Etat.
Nous émettons actuellement au pair, des

Obligations 4 3/4 %

de notre Banque, à 2-5 ans fixe, dénonçables ensuite réciproquement en tous temps, à six mois. Les titres sont délivrés en coupures de **Fr.** 500 et plus, au porteur ou nominatifs, avec coupons semestriels ou annuels. **Franc de timbre.**

Nous acceptons en payement des obligations d'autres banques. Les titres de notre banque sont gardés gratuitement. Les versements peuvent aussi être effectués **sans frais** à tous les bureaux de poste sur notre compte de chèques postaux No IIa 114.

Conditions spéciales pour des placements importants.

FRIBOURG, près de la Poste
Agences à Bulle, Châtel-Saint-Denis, Chiètres, Estavayer et Morat.

Comme

Dépuratif

prenez la véritable

Salsepareille Model

Le meilleur remède contre toutes les maladies provenant d'un sang vicié ou de la constipation habituelle, telles que : Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Dartres, Eczémas, Affections scrofuleuses et syphilitiques, Varices, Rhumatismes, Hémorroïdes, Epoques irrégulières ou douloureuses, Migraines, Névralgies, Digestions pénibles, etc. Agréable à prendre. — Le flacon, Fr. **3.50** ; la ½ bout., Fr. **5.—** ; la bouteille pour a cure complète, Fr. **8.—**. — *Dépôt général et d'expédition :* **Pharmacie centrale, Model et Madlener,** rue du Mont-Blanc, 9, **Genève.**

Se vend dans toutes les pharmacies.

Exigez bien la véritable Model

Persil

lessive automatique.

Le linge des nourrissons

procure toujours énormément de travail. Avec le Persil, il se lave sans peine. Tout aussi bien du reste, que les vêtements d'artisans, tels que bouchers, boulangers, coiffeurs, peintres etc., ainsi que toutes les vareuses et tabliers de travail. Tout cela, sans adjonction d'autres ingrédients tels que savon ou autres.

En vente partout, jamais ouvert, seulement en paquets originaux.
HENKEL & Co., S.-A., Bâle.
Aussi fabricants de la renommée

soude à blanchir "Henco"

Avant l'hiver

une bonne précaution à prendre est de faire une cure de

THÉ BÉGUIN

le meilleur dépuratif connu, qui, en débarrassant le corps des impuretés qu'il contient, rend capable de supporter les rigueurs de l'hiver. En outre :

Il GUÉRIT les dartres, démangeaisons, boutons, clous, eczémas, etc.
Il FAIT DISPARAITRE constipation, vertige, migraines, digestions difficiles, etc.
Il PARFAIT LA GUÉRISON des ulcères, varices, plaies, jambes ouvertes, etc.
Il COMBAT avec succès les troubles de l'âge critique.

La boîte, 1 fr. 25 dans toutes les pharmacies.

Dépôt à Fribourg : Bourgknecht et Gottrau, Lapp.

Banque Populaire Suisse
FRIBOURG

Pour cause de récurage, nos bureaux resteront fermés jeudi 9 octobre.

Wotan

Lampe à fil étiré

En vente aux services électriques et chez les électriciens

Le meilleur vin tonique et apéritif
Vente annuelle :
6 MILLIONS DE BOUTEILLES

BYRRH

PREMIÈRES RÉCOMPENSES aux Grandes Expositions
L. VIOLET, propriétaire
Maison Violet Frères, à Thuir (France)